

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

Pays de Dol  
Baie du Mont St-Michel

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conseil Communautaire Jeudi 2 mars 2023

# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

- ❑ Préambule : Contenu du rapport des orientations budgétaires
- I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.
  - Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;
- II. La présentation des engagements pluriannuels ;
- III. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- IV. Les informations relatives à la structure des effectifs ;
- V. Les dépenses de personnel (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail).

# **PREAMBULE : CONTENU & PROCEDURE DU RAPPORT D'OBSERVATION BUDGETAIRE**

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## **CADRE JURIDIQUE**

- Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.
- Articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.
- Article 13 II de la Loi de Programmation des Finances Publiques LPFP

## **CONTENU**

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Dans les EPCI > à 10 000 habitants et qui comprennent une commune >3 500 habitants, le rapport comporte également les informations relatives:
  - à la structure des effectifs ;
  - aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
  - à la durée effective du travail.

# **PREAMBULE : CONTENU & PROCEDURE DU D'OBSERVATION BUDGETAIRE**

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## **APPROBATION & PUBLICITE**

- Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération du Conseil Communautaire qui doit faire l'objet d'un vote qui **« prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB ».**
  
- Transmission: le rapport et la délibération doivent être transmis
  - Au préfet
  - Aux communes membres dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB
  
- Publicité : mise en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

## CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

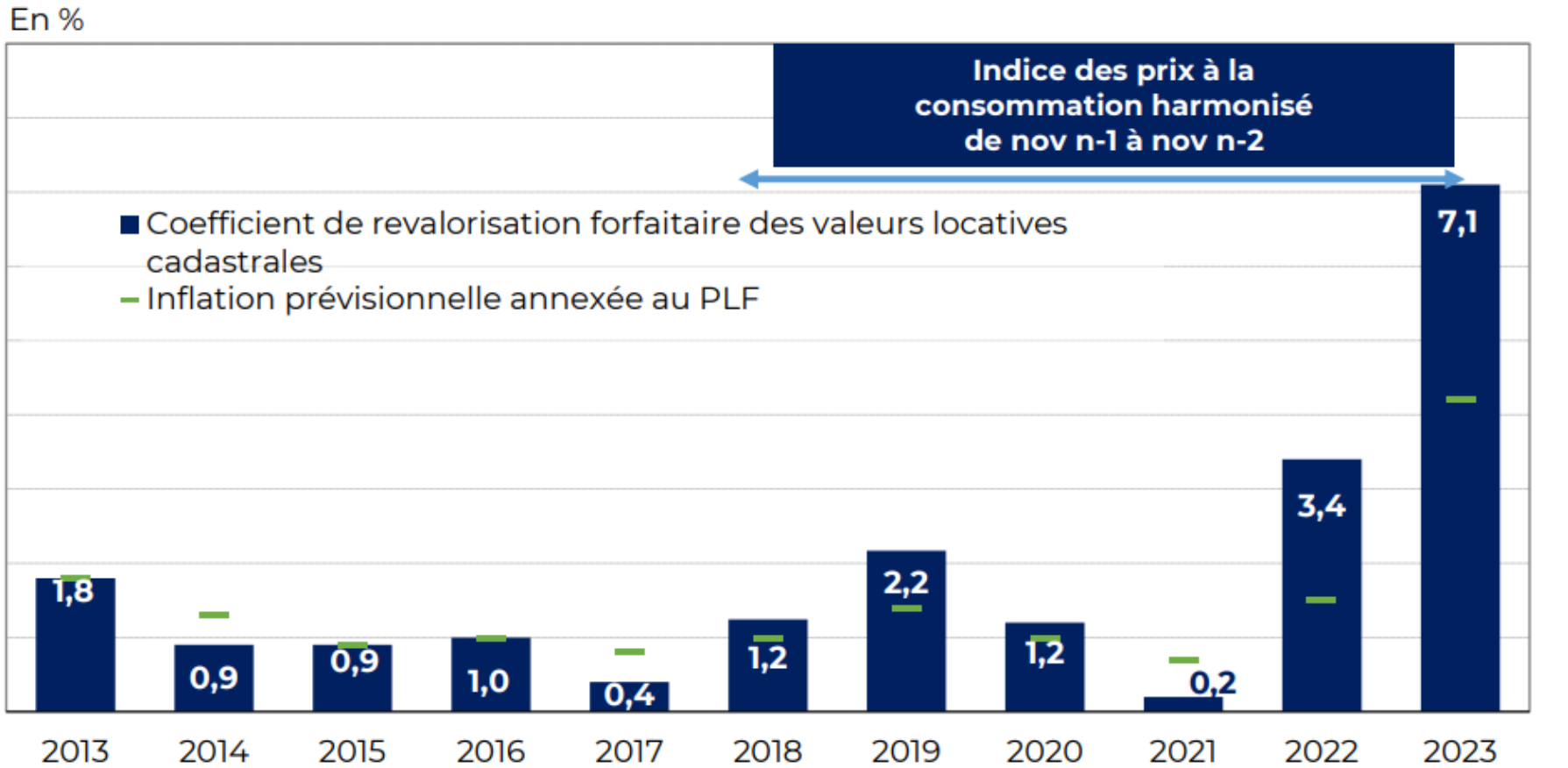
- **Taux de croissance du PIB ( en volume) :**
  - +2,7 en 2022, +6,8% en 2021, contre -7,8% en 2020
  - **+1% en 2023**
- **Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle):**
  - 5,3% en 2022 contre 1,6% en 2021, 0,5% en 2020
  - **4,2 % en 2023**
- **Taux d'intérêt:**
  - Une remontée rapide depuis le début de l'année 2022, des incertitudes sur l'efficacité des décisions de la Banque Centrale Européenne et donc sur les niveaux atteints en 2023.
- **Déficit Public:**
  - 5% du PIB en 2022 après 6,4% du PIB en 2021 et 8,9% en 2020
  - **5% du PIB en 2023**

## EVOLUTION DES FINANCES LOCALES

- **Dépenses de fonctionnement : forte augmentation à cause de l'inflation**
  - +4,9% en 2022, +3,2% en 2021 contre 0% en 2020 , +1,9% en 2019
- **Dépenses d'investissement : perturbé par le contexte – évolution atypique**
  - Forte croissance en 2022 : +6,9% comme en 2021 +6,9%, suite au repli de -7% en 2020
- **Des recettes de fonctionnement en croissance**
  - +3,2% en 2022, +5,4% en 2021, -1,8% en 2020, +2,8% en 2019
- **Encours de la dette**
  - +1,36% en 2022, +1,5% en 2021 (+2,7% en 2020, +0,6% 2019)

## EVOLUTION DES FINANCES LOCALES

### Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



# LOI n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

Extrait présentation Luc Alain Vervish Administrateur Territorial, La Banque Postale –  
CNFPT 20-01-2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Affiché le  
ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Articles	Mesures	Eligibilité EPCI
Art.181	Amortisseur électricité	En attente retour SDE
Art.113	Filet de sécurité	Non éligible conditions non remplies : Potentiel financier/hab < 2 x la moyenne de leur strate
Art.55	Suppression de la CVAE et remplacement par une fraction de TVA	Concerné dès 2023.
Art. 73	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Vote possible à compter de 2023. Attention règle de lien avec le FB et FNB.

## PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Amortisseur électricité

#### Article 181

- Montant global estimé à 1 Md€ pour les collectivités locales
- Augmentation des tarifs réglementés de vente limitée à 15 % T.T.C. à partir du 1<sup>er</sup> février 2023 pour l'électricité
- Prise en charge des dépassements tarifaires d'électricité (hors tarif réglementé) pour les collectivités susceptibles de bénéficier du tarif réglementé et ayant souscrit d'autres contrats
- Prise en charge en 2023 d'une quote-part des dépassements tarifaires d'électricité (hors tarif réglementé) pour les autres collectivités par rapport à un prix de référence
- Définition réglementaire de la quote-part et du prix de référence (*décret n° 2022-1774 du 31/12/2022 : 50 % du surcoût au-delà d'un prix de 180 €/MWh, sous plafond de 500 €/MWh, pour l'électricité*)
- Versement fait directement aux fournisseurs d'énergie, qui appliqueront donc les tarifs plafonnés



## PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Filet de sécurité

#### *Article 113*

- Montant global de 1 500 M€
- Au bénéfice des collectivités territoriales et des groupements de communes
- Conditions cumulatives
  - Baisse de l'épargne brute supérieure à 15 % entre 2022 et 2023
  - Potentiel (pour les communes, les E.P.C.I. à fiscalité propre et les départements) :
    - financier par habitant inférieur à 2 fois la moyenne de leur strate pour les communes
    - fiscal par habitant inférieur à 2 fois la moyenne de leur catégorie pour les E.P.C.I.
    - financier par habitant inférieur à 2 fois la moyenne nationale pour les départements
- Dotation individuelle égale pour chaque bénéficiaire à 50 % de la différence entre :
  - L'augmentation, entre 2022 et 2023, des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain des budgets principal et annexes, subventions aux fermiers et concessionnaires incluses
  - et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs et reprise des provisions semi-budgétaires)
- Possibilité de demander un acompte avant le 30/11/2023

## PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Suppression de la CVAE - Article 55

- **Suppression en deux ans pour les entreprises**
  - Diminution de moitié des taux et seuils applicables à la C.V.A.E. versée en 2023
  - Suppression totale en 2024
- **Suppression dès 2023 pour les départements, E.P.C.I. et communes bénéficiaires**
  - Compensation assurée par une nouvelle fraction de T.V.A. calculée par référence au produit net de T.V.A. encaissé en 2022
  - Evolution annuelle de la compensation par référence à celle du produit prévisionnel national de T.V.A. inscrit au P.L.F.
  - Régularisation *a posteriori* sur la base du produit réel encaissé l'année précédente
- **Calcul de la compensation**
  - Part figée = moyenne des produits perçus de 2020 à 2023 + compensations d'exonérations.
  - Part nationale évolutive = affectée à un Fonds National de l'attractivité économique des territoires tenant compte du dynamisme des territoires et répartie entre les bénéficiaires en fonction de critères réglementaires (surface et effectifs des entreprises).

## PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

#### Article 73

*Rappel : reprise en 2023 de la possibilité de modulation du taux, dans le respect de la règle de lien : évolution au maximum égale à celle du foncier bâti, ou des deux taxes foncières si elle est moins élevée*

Extension de la possibilité de majoration de 1 à 60 % du taux applicable (sous plafond égal au double du taux moyen national, ou départemental s'il est plus élevé) aux communes situées dans des agglomérations de moins de 50 000 habitants en zone tendue (la définition intégrant l'importance de la proportion de résidences secondaires)

Liste établie par décret

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

et des recettes en  
Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## BUDGET GENERAL – HYPOTHESES FINANCIERES POUR LE DOB 2023

Au vu de la présentation de la LFI 2023 et de la présentation des comptes administratifs 2022, il convient de définir les orientations à prendre pour le prochain budget 2023 afin de garantir les objectifs suivants :

**-Objectif politique** : L'enjeu principal est de continuer à exercer les missions de services publics de la collectivité et de mettre en œuvre le projet de territoire adopté en 2022.

### **-Objectifs de gestion** :

- Détermination d'un niveau minimal d'épargne nette permettant de préserver des marges de manœuvre et une capacité prospective de projets d'investissements.
- Détermination du niveau d'endettement maximal afin de préserver ses marges de manœuvre pour l'avenir.
- Détermination de la capacité d'investissement et le niveau choisi en fonction des besoins du territoire
- Détermination du niveau des services rendus à la population : optimisation.

### **POUR RAPPEL , voici les ratios d'équilibre qui ont été fixés depuis 2018:**

- Maintenir une **épargne nette** de 500 à 800 K€/an
- Une capacité de désendettement inférieure à 13 Ans
- Une capacité d'investissement permettant de financer les investissements engagés sur la période 2021/2026.

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## BUDGET GENERAL – HYPOTHESES FINANCIERES POUR LE DOB 2023

En préambule, il convient de préciser les éléments de contexte suivants :

- Une revalorisation des bases de +7,1% (contre +3,4 en 2022)
- Un produit de TVA estimé en hausse de +5,1% tel qu'acté par la LFI 2023.

### PROPOSITIONS du Président et du Vice-Président en charge des Finances pour le BP 2023 :

1. Ressortir le coût du service Déchet du BP Général en vue de la suppression des 3 zonages de TEOM en raison de l'harmonisation des fréquences de collecte.
2. Détermination du taux de TEOM nécessaire pour financer le coût du service Déchets du BP Général et anticiper la mise en œuvre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à compter de 2024 sur tout le territoire.
3. Financer les besoins de financement des services du BP Général par la seule revalorisation des bases.
4. Acter les projets d'investissements pour le reste du mandat.
5. Acter les modalités des prochains emprunts à réaliser : date, montant, durée.

### Endettement à prévoir:

- 2024 : DECHETS – Travaux atelier technique, BEOM : 1,5 ou 2 millions d'emprunt sur 15/20 ans?
- 2024 : Siège communautaire : 2 M€ sur 20/25 ans?

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

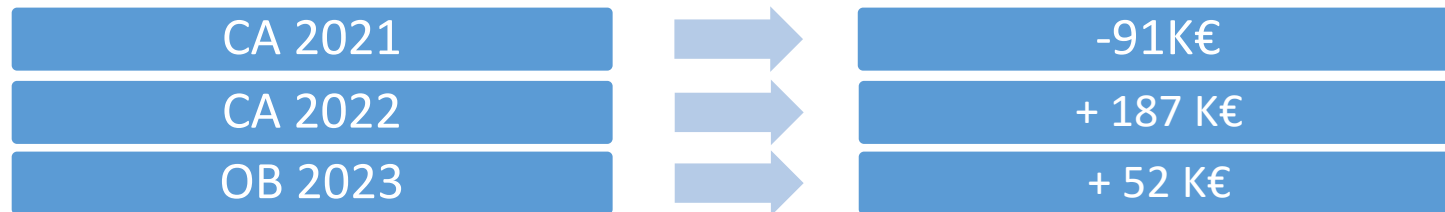
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 1 - BP GENERAL - COUT ESTIME DU SERVICE DECHETS - FONCTIONNEMENT

DEPENSES PAR CHAPITRE En milliers d'euros	CA 2021	CA 2022	OB 2023	Var. val 23/22	% 23/22	RECETTES PAR CHAPITRE	CA 2021	CA 2022	OB 2023	Var. val 23/22	% 23/22
	011- Charges à caractère général	989 €	1 071 €	1 134 €	63 €	6%	013 - Atténuation de charges	27 €	28 €	15 €	- 13 €
012 – Charges de personnel	631 €	796 €	766 €	- 30 €	-4%	70 – Produits des services	148 €	396 €	241 €	- 155 €	-39%
65 – Charges de gestion courante	436 €	504 €	550 €	46 €	9%	73 - Impôts et taxes	1 664 €	1 874 €	2 009 €	334 €	18%
66 - Charges financières	11 €	10 €	9 €	- 1 €	-11%	74 – Dotations Participations	219 €	368 €	255 €	- 113 €	-31%
042 – Opérations d'ordre	83 €	96 €	105 €	10 €	10%	002- Résultats Cumulés 2021-2022			96 €	96 €	
67- Charges exceptionnelles		3 €		- 3 €	-100%					- €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 150 €</b>	<b>2 480 €</b>	<b>2 564 €</b>	<b>84 €</b>	<b>3%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 059 €</b>	<b>2 667 €</b>	<b>2 616 €</b>	<b>51 €</b>	<b>-2%</b>



Pour les OB 2023, le produit de TEOM a été estimé sur les bases prévisionnelles communiquées par la DRFIP à savoir +7,2%/2021 multiplié par le taux moyen pondéré actuel de 13,93% pour toutes les communes. Cela génère un résultat prévisionnel de fonctionnement de 52K€ qui ne permet pas de financer les investissements prévus ni de résoudre la suppression du zonage de taux nécessaire suite à l'harmonisation des fréquences de collecte.

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023


Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 1 - BP GENERAL - COÛT ESTIME DU SERVICE DECHETS – INVESTISSEMENT

BUDGET GENERAL	RAR 2022	Propositions TTC OB 2023	OB TOTAL	Observations
<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>770 605,44 €</b>	<b>1 341 571,00 €</b>	<b>2 112 176,44 €</b>	
122 COLLECTE DES DECHETS	770 605,44 €	1 380 867,00 €	2 151 472,44 €	2 camions grue, achats de bacs et colonnes travaux bâtiment technique + BEOM
OPERATIONS FINANCIERES		61 504,00 €	61 504,00 €	Remboursement en capital emprunt Déchetterie Dol
<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 027 157,77 €</b>	<b>1 027 157,77 €</b>	
122 COLLECTE DES DECHETS	0,00 €	252 166,67 €	252 166,67 €	
DSIL		84 000,00 €	84 000,00 €	
REMBOURSEMENT COMMUNES		168 166,67 €	168 166,67 €	remboursement du surcoût par la ville de Dol des colonnes enterrées $= ((14 * 12700 + 10 * 8400)) - ((24 * 2500)) / 1,2 = 168K€$
OPERATIONS FINANCIERES		774 991,10 €	774 991,10 €	
024 Produit des cessions d'immobilisations		316 655,00 €	316 655,00 €	Revente camion grue
10222 F.c.t.v.a.		339 000,00 €	339 000,00 €	16,404% de FCTVA
28051 Concessions et droits similaires		105 409,10 €	105 409,10 €	Dotations aux amortissements
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-1 185 818,68 €</b>	

 Le coût prévisionnel du service Déchets en investissement au titre de l'année 2023 est déficitaire de 1 185K€. Ce montant devra être financé par un virement de la section de fonctionnement (excédent prévisionnel de 251K€) ainsi que par l'emprunt.



# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
 Reçu en préfecture le 07/03/2023  
 Affiché le \_\_\_\_\_  
 ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 2- BP GENERAL – FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS - Taux de TEOM

**PROPOSITION : Fixer un taux unique de TEOM à 15,30%, soit +1,37pt de % ou +10%/2022.**

Bases TEOM effectives 2022	Taux 2022	Produit 2022	Base pré-prévisionnelles 2023	Var. des bases en valeur 23/22	Var. des bases en %	Proposition de Taux 2023	Var. taux-23/22	Var. en pt de %	Produit prévisionnel 2023	Produit en + entre 23/22	dont produit lié à l'effet taux	dont produit lié à l'effet bases
13 461 444	<u>13,93%</u>	1 873K€	14 436 571	975 127	7,2%	<b>15,30%</b>	10%	1,37	2 209 K €	335 K€	200 K€	135K€

DEPENSES PAR CHAPITRE En milliers d'euros	CA 2021	CA 2022	OB 2023	Var. val 23/22	% 23/22	RECETTES PAR CHAPITRE	CA 2021	CA 2022	OB 2023	Var. val 23/22	% 23/22
	011- Charges à caractère général	989 €	1 071 €	1 134 €	63 €	6%	013 - Atténuation de charges	27 €	28 €	15 €	- 13 €
012 – Charges de personnel	631 €	796 €	766 €	- 30 €	-4%	70 – Produits des services	148 €	396 €	241 €	- 155 €	-39%
65 – Charges de gestion courante	436 €	504 €	550 €	46 €	9%	73 - Impôts et taxes	1 664 €	1 874 €	2 209 €	334 €	18%
66 - Charges financières	11 €	10 €	9 €	- 1 €	-11%	74 – Dotations Participations	219 €	368 €	255 €	- 113 €	-31%
042 – Opérations d'ordre	83 €	96 €	105 €	10 €	10%	002- Résultats Cumulés 2021-2022			96 €	96 €	
67- Charges exceptionnelles		3 €		- 3 €	-100%					- €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 150 €</b>	<b>2 480 €</b>	<b>2 564 €</b>	<b>84 €</b>	<b>3%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 059 €</b>	<b>2 667 €</b>	<b>2 816 €</b>	<b>149 €</b>	<b>6%</b>



# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

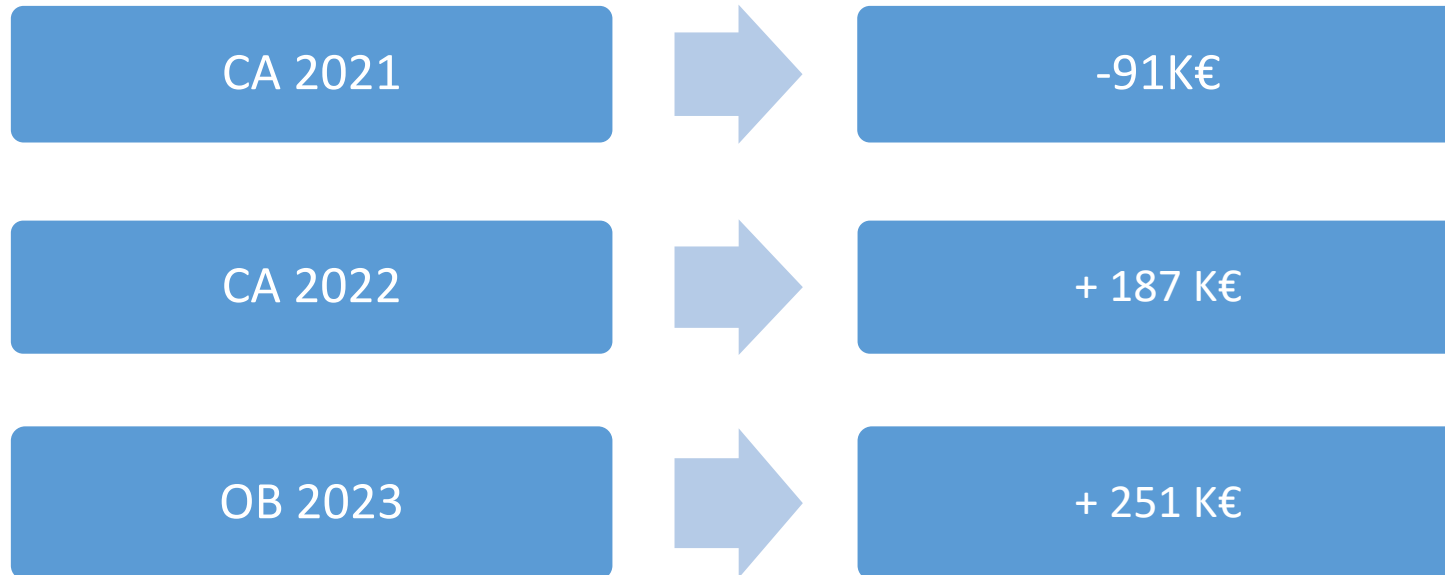
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 2- BP GENERAL – FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS - Taux de TEOM

Pour rappel, les résultats du service Déchets du BP Général



Pour les OB 2023, le produit de TEOM a été estimé sur les bases prévisionnelles communiquées par la DRFIP à savoir +7,2%/2021 multiplié par un taux unique de 15,30% pour toutes les communes. Cela génère un résultat prévisionnel de fonctionnement de 251K€ qui permet de financer une partie des investissements prévus et de fixer un taux unique de TEOM en raison de l'harmonisation des fréquences de collecte.

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 2 - BA CTVOM - COUT ESTIME DU SERVICE DECHETS – FONCTIONNEMENT – REOM

DEPENSES PAR CHAPITRE en K€	BP 2022	CA2022	OB 2023	Var. val	%	RECETTES PAR CHAPITRE K€	BP 2022	CA 2022	OB 2023	Var. val	%
				23/22	23/22					23/22	23/22
011- Charges à caractère général	485 k€	442 k€	522 k€	37 k€	8%	002 – Résultat reporté	74 k€	74 k€	95 k€	22 k€	29%
012 – Charges de personnel	470 k€	449 k€	450 k€	-20 k€	-4%	70 – Produits des services	921 k€	1 022 k€	1 051 k€	130 k€	14%
65 – Charges de gestion courante	273 k€	256 k€	264 k€	-9 k€	-3%	042 – Opérations d'ordre	1 k€	1 k€	1 k€	0 k€	0%
67 – Charges exceptionnelles	4 k€	1 k€	4 k€	0 k€	0%	74 – Dotations Participations	182 k€	118 k€	135 k€	-47 k€	-26%
68 - Dotations aux provisions	15 k€	7 k€	47 k€	32 k€	212 %	75 – Produits de gestion courante	2 k€	2 k€	2 k€	0 k€	8%
022- Dépenses imprévues	37 k€	0 k€	0 k€	-37 k€	-100 %					0 k€	
042 – Opérations d'ordre	66 k€	66 k€	55 k€	-11 k€	-16%	77- Produits exceptionnels	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
023 – Virement à la SI	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		78- Provisions	170 k€	100 k€	77 k€	-93 k€	-55%
<b>TOTAL</b>	<b>1 349 k€</b>	<b>1 221 k€</b>	<b>1 361 k€</b>	<b>12 k€</b>	<b>1%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 349 k€</b>	<b>1 316 k€</b>	<b>1 361 k€</b>	<b>12 k€</b>	<b>1%</b>

La section de fonctionnement s'équilibre grâce à une part REOM fixée à 119€ soit +7%/2022 soit 950K€ de recettes, ajouté au forfait d'accès à la déchetterie dont les recettes sont estimées à hauteur de 40K€ pour 2023. Cela génère une provision de 40K€ qui remplace les dépenses imprévues qui n'existent plus en M57. Toutefois, ces recettes ne permettent pas de financer les investissements prévus à hauteur de 1 133K€ qui sont financées par l'excédent d'investissement reporté, le FCTVA, les amortissements ainsi qu'un emprunt inscrit à hauteur de 654K€.

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

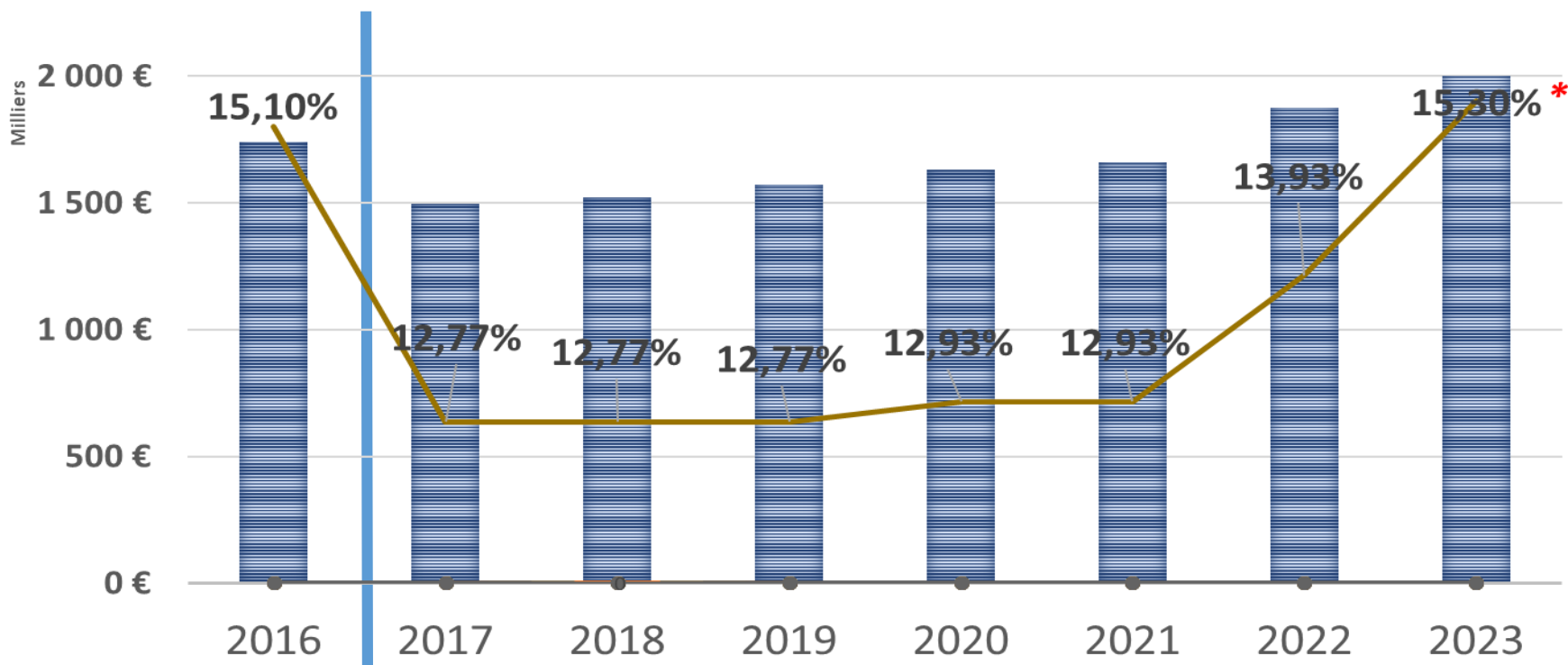
## 2 - BA CTVOM - COUT ESTIME DU SERVICE DECHETS – INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE COLLECTE TRAITEMENT ET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES	BP TOTAL 2022	CA 2022	RAR 2022	Propositions TTC BP 2023	BP TOTAL
<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>1 641 365,97 €</b>	<b>49 008,43 €</b>	<b>27 568,16 €</b>	<b>1 105 428,00 €</b>	<b>1 132 996,16€</b>
10001 CONTENEURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
10002 DECHETTERIE	50 255,00 €	15 133,03 €	11 888,16 €	288 250,00 €	300 138,16 €
10004 CENTRE ENVIRONNEMENT / BATIMENT TECHNIQUE	200 000,00 €	0,00 €		370 000,00 €	370 000,00 €
10006 MISE EN PLACE DE LA REOM	1 365 360,97 €	8 732,00 €	15 680,00 €	346 433,00 €	362 113,00 €
OPERATIONS FINANCIERES	25 750,00 €	25 143,40 €		745,00 €	745,00 €
<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>1 641 365,97 €</b>	<b>245 971,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 132 996,16€</b>	<b>1 132 996,16€</b>
10004 CENTRE ENVIRONNEMENT-BATIMENT TECHNIQUE	52 957,00 €	0,00 €		41 666,00 €	41 666,00 €
10006 MISE EN PLACE DE LA RI	106 666,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
OPERATIONS FINANCIERES	1 481 742,97 €	245 971,57 €	0,00 €	1 091 330,16 €	1 091 330,16 €
001 excédent d'investissement	141 013,32 €	141 013,32 €		196 963,14 €	196 963,14 €
10222 F.c.t.v.a.	261 500,00 €	14 765,74 €		185 734,00 €	196 123,00 €
1641 Emprunts en euros	988 423,65 €			<b>653 633,02 €</b>	653 633,02 €
28.... Dotations aux amortissements	2 120,00 €	2 118,45 €		55 000,00 €	55 000,00 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>196 963,14 €</b>	<b>-27 568,16 €</b>	<b>27 568,16 €</b>	<b>0,00 €</b>

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

et des recettes en  
Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Affiché le  
ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 2- POUR RAPPEL EVOLUTION DU PRODUIT ET DU TAUX DE TEOM DE 2016 à 2023



Ex CC DOL

Nouvelle CC Pays de Dol Baie du Mt St Michel

*\*Taux proposé pour 2023*


**Le taux de 15,30% est en augmentation de +1,32%/taux de 2016 et de 10%/ taux2022.**

# Présentation consolidée des dépenses liées à la compétence Collecte et Valorisation des déchets – Impacts TEOM/REOM

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
 Reçu en préfecture le 07/03/2023  
 Affiché le \_\_\_\_\_  
 ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 2- BP GENERAL – FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS - Taux de TEOM

Communes	BASES 2022	TAUX 2022	PRODUIT DEFINITIF TEOM 2022	BASES PRE- PREVISION NELLES 2023	TAUX 2023 V1	PRODUIT TEOM 2023 SANS HAUSSE DE TAUX	Var 23/22	TAUX 2023 V2	PRODUIT TEOM 2023 SI TAUX A 15,3%	Var 23/22
Baguer-Morvan	1 060 642	12,25%	130 k€	1 147 726	12,25%	141 k€	11 k€	15,30%	176 k€	46 k€
Baguer-Pican	1 123 056	12,25%	138 k€	1 215 791	12,25%	149 k€	11 k€	15,30%	186 k€	48 k€
Cherrueix	1 130 552	13,67%	155 k€	1 214 161	13,67%	166 k€	11 k€	15,30%	186 k€	31 k€
Dol de Bretagne	6 381 191	15,30%	976 k€	6 819 275	15,30%	1 043 k€	67 k€	15,30%	1 043 k€	67 k€
Dol de Bretagne Campagne	138 425	12,25%	16 k€	144 257	12,25%	18 k€	1 k€	15,30%	22 k€	6 k€
Epiniac	968 410	12,25%	119 k€	1 033 353	12,25%	127 k€	8 k€	15,30%	158 k€	39 k€
Vivier-sur-Mer	1 000 921	13,67%	137 k€	1 077 893	13,67%	147 k€	11 k€	15,30%	165 k€	28 k€
Mont-Dol	892 495	12,25%	109 k€	956 465	12,25%	117 k€	8 k€	15,30%	146 k€	37 k€
Roz-Landrieux	765 752	12,25%	94 k€	827 650	12,25%	101 k€	8 k€	15,30%	127 k€	33 k€
CC Pays de Dol Baie Mont-Saint-Michel	13 461 444	13,93%	1 873 k€	14 436 571	13,93%	2 009 k€	136 k€	15,30%	2 209 k€	335 k€

 En fixant un taux unique de TEOM à 15,30%, la répartition du produit TEOM/REOM à raison de 2/3 – 1/3 est respectée.

	CA 2022	OB 2023	Répartition du produit
REOM	881 410 €	990 000 €	31%
TEOM	1 873 325 €	2 208 795 €	69%
total	2 754 735 €	3 198 795 €	100%

# Présentation consolidée des dépenses liées à la compétence Collecte et Valorisation des déchets – Impacts TEOM/REOM

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Affiché le  
ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 2- BP GENERAL – FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS - Taux de TEOM

### IMPACT DE L'HARMONISATION DU TAUX DE TEOM SUR LES CONTRIBUABLES

Les contribuables seront impactés différemment en fonction de leur zonage, à savoir:

Commune	Valeur Locative Moyenne TEOM 2022*	Taux TEOM 2022	Cotisation moyenne de TEOM 2022	Valeur Locative Moyenne TEOM 2023	Taux TEOM 2023	Cotisation moyenne de TEOM 2023	Var 2023/2022
Baguer-Morvan	889	12,25%	109 €	952	15,30%	146 €	37 €
Baguer-Pican	1020	12,25%	125 €	1092	15,30%	167 €	42 €
Cherrueix	1003	13,67%	137 €	1074	15,30%	164 €	27 €
Dol de Bretagne	1722	15,30%	263 €	1844	15,30%	282 €	19 €
Dol de Bretagne campagne**	1414	12,25%	173 €	1514	15,30%	232 €	58 €
Epiniac	826	12,25%	101 €	884	15,30%	135 €	34 €
Le Vivier-sur-mer	1360	13,67%	186 €	1456	15,30%	223 €	37 €
Mont-Dol	823	12,25%	101 €	881	15,30%	135 €	34 €
Roz-Landrieux	701	12,25%	86 €	750	15,30%	115 €	29 €
<b>TOTAL</b>	<b>1084</b>	<b>13,92%</b>	<b>142 €</b>	<b>1161</b>	<b>15,30%</b>	<b>178 €</b>	<b>35 €</b>

\* Données retraitées à partir du rôle de TFPB 2022. \*\* VLM prises en compte < 3000.

Pour rappel la part REOM pour 1 personne est de 119€ pour 2023. Or, la TEOM moyenne estimée pour 2023 est inférieure pour toutes les communes sauf Dol et Le Vivier sur Mer à une REOM pour un foyer de 2 personnes.

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

et des recettes en  
Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Affiché le  
ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 3- POUR RAPPEL RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2022

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
DEPENSES	2 487 297,24 €	11 391 600,16 €
RECETTES	4 129 124,03 €	15 907 087,27 €
<i>DONT RESULTAT N-1 REPORTE</i>	545 027,94 €	2 963 216,73 €
<b>RESULTAT</b>	<b>1 641 826,79 €</b>	<b>4 515 487,11 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>1 096 798,85 €</b>	<b>1 552 270,38 €</b>

## METHODOLOGIE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES et CONTEXTE

Cette année, les besoins des services ont été étudiés pour les orientations budgétaires. Aussi, le budget primitif proposé sera conforme aux orientations présentées.

- Il convient de rappeler comme cela a été souligné lors de la présentation des comptes administratifs 2022 que le prélèvement de 153K€ lié à l'augmentation du taux de TH entre 2017 et 2019 n'a pas eu lieu ni en 2021, ni en 2022 et est donc pris en compte en baisse de nos recettes au titre de l'année 2023 conformément aux directives de la DRFIP.
- En matière de dépense, l'indemnité de 113K€ (+intérêts) que la Communauté de Communes est susceptible de reverser dans le cadre d'un litige sur le versement d'intérêts moratoires pour Dolibulle 1 n'a pas été pris en compte pour l'analyse en considérant qu'au vu des excédents antérieurs reportés, ce montant sera pris en charge sur ces reports.
- Autres précisions : TVA : +5,1%/2022. Revalorisation des bases de +7,1% soit + 286K€ (+200K€ TEOM et 86K€ TFPB-TFPNB-THRS).

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses de fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
 Reçu en préfecture le 07/03/2023  
 Affiché le  
 ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 3 - EVOLUTIONS DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT – OB 2023

Budget Général en K€	2022	OB 2023	Var. Val 23/22	Var. % 23/22	Commentaires
Dépenses Réelles de fonctionnement	10 847 €	11 751 €	904 €	8%	
Charges à caractère général	2 927 €	3 020 €	93 €	3%	OB 2023 : Après recensement des besoins des services, prise en compte de 95% des propositions = 3179K€ (-136K€ DSP Dolibulle y compris l'avenant crise énergétique)
Charges de personnel	4 051 €	4 750 €	699 €	17%	Estimation du BP2023 = 4 695K€ + dépenses imprévues = 55K€ - cf partie V ROB
AC versée aux communes	1 662 €	1 637 €	- 24 €	-1%	
FNGIR versé	705 €	705 €			
Charges exceptionnelles	58 €	5 €	- 53 €	-91%	OB 2023 = Titres annulés 5K€ - M57 changement d'imputation des subventions d'équilibre (-55K€)
Autres dépenses de fonctionnement	1 286 €	1 446 €	160 €	12%	M57 changement d'imputation des subventions d'équilibre (+55K€) + incinérations des déchets (+7K€) + convention CT et DIPLT (+47K€) + Augmentation PETR (+12K€/2022) + SPL (+24K€/2022)
Total intérêts	158 €	187 €	29 €	18%	
Intérêts de la dette ancienne	158 €	156 €	- 2 €	-1%	
Intérêts de la dette nouvelle	- €	32 €			Intérêts emprunt BTHD 2M€ réalisé en 2022



# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 3- EVOLUTIONS DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT-OB 2023

Budget Général en K€	2022	OB 2023	Var. Val 23/22	Var. % 23/22	Commentaires
Recettes réelles de fonctionnement	12 923 €	13 229 €	305 €	2%	
Produits des services	1 314 €	1 220 €	- 94 €	-7%	Réalisé 2022 -75K€ recettes liées à 2021 - 140K€ recettes exceptionnelles ventes matériaux) x 10% (revalorisation salaires des BA)
CFE, Taxes foncières, Taxes d'habitation	2 154 €	2 144 €	- 10 €	0%	Recettes 2022 + 146K€ de croissances des bases de TH RS TFPB-NB . <b>-153K€ de reversement de TH.</b>
CVAE	777 €	800 €	23 €	3%	Estimation de la part figée de la compensation CVAE = moy 2020/2021/2022 = 806K€ arrondi inf.
AC versée par les communes	24 €	24 €	0 €	0%	
FPIC	303 €	303 €		0%	Maintien de l'enveloppe 2022.
Autres impôts et taxes (dont TEOM)	5 608 €	6 019 €	411 €	7%	TVA 3,07M€( +149K€ de TVA en plus/2022 (+5,1% en LFI2023)+ TEOM 2 209K€ (+1,37pt de %)+ TASCOM 300K€ + 90K€ IFER + TS 350K€
DGF	1 050 €	1 029 €	- 21 €	-2%	Baisse de 2% en raison du potentiel fiscal critère de répartition de la DI et de la part compensation salaire
Autres dotations et compensations	1 531 €	1 560 €	29 €	2%	Réalisé 2022 + poste chargée de mission ERB
Produits exceptionnels	3 €	- €	- 3 €	-100%	
Autres recettes	161 €	130 €	- 31 €	-20%	Loyer SDIS 25K€ + Remboursement sur personnel 90K€ + stocks sacs jaunes 15K€

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement

et des recettes en  
 Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
 Reçu en préfecture le 07/03/2023  
 Affiché le  
 ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 3 - PROPOSITIONS DE TAUX POUR 2023

### PROPOSITIONS

Coef. de revalorisation des bases par la LFI 2022 = +7,1% - Bases prévisionnelles communiquées par la DRFIP

	Bases effectives 2022	Taux 2022	Produit effectif 2022	Bases prévisionnelles 2023	Var. bases en %	Taux proposés 2023	Var. taux-23/22 pt de %	Var taux en %	Produit estimé 2023	Produit en + entre 23/22	dont produit lié à l'effet taux	dont produit lié à l'effet bases
<b>FISCALITE MENAGES</b>												
Taxe d'Habitation	2 970 140	<u>13,01%</u>	386 K€	3 181 020	7,1	<u>13,01%</u>			414 K€	27 K€		27 K€
Foncier Bâti	18 808 048	<u>4,08%</u>	767 K€	20 129 000	7	<u>4,08%</u>			821 K€	54 K€	0 K€	54 K€
Foncier Non Bâti	2 178 993	<u>2,76%</u>	60 K€	2 352 000	7,9	<u>2,76%</u>			65 K€	5 K€		5 K€
TEOM	13 461 444	<u>13,93%</u>	1 873 K€	14 436 571	7,2	<u>15,30%</u>	1,37	9,83	2 209 K€	335 K€	200 K€	136 K€
<b>TOTAL</b>	<b>37 418 625</b>		<b>3 087 K€</b>	<b>40 098 591</b>	<b>7,16</b>				<b>3 509 K€</b>	<b>422 K€</b>	<b>200 K€</b>	<b>222 K€</b>
<b>FISCALITE ENTREPRISES</b>												
Cotisation Foncière des Entreprises	3 520 261	<u>26,00%</u>	908K€	3 725 000	5,8	<u>26,00%</u>	0,0%	0,00	969K€	60 K€		60K€
<b>TOTAL FISCALITE MENAGES + ENTREPRISES</b>	<b>40 938 886</b>		<b>3 996K€</b>	<b>43 823 591</b>	<b>7,08</b>				<b>4 477K€</b>	<b>482K€</b>	<b>200K€</b>	<b>282K€</b>

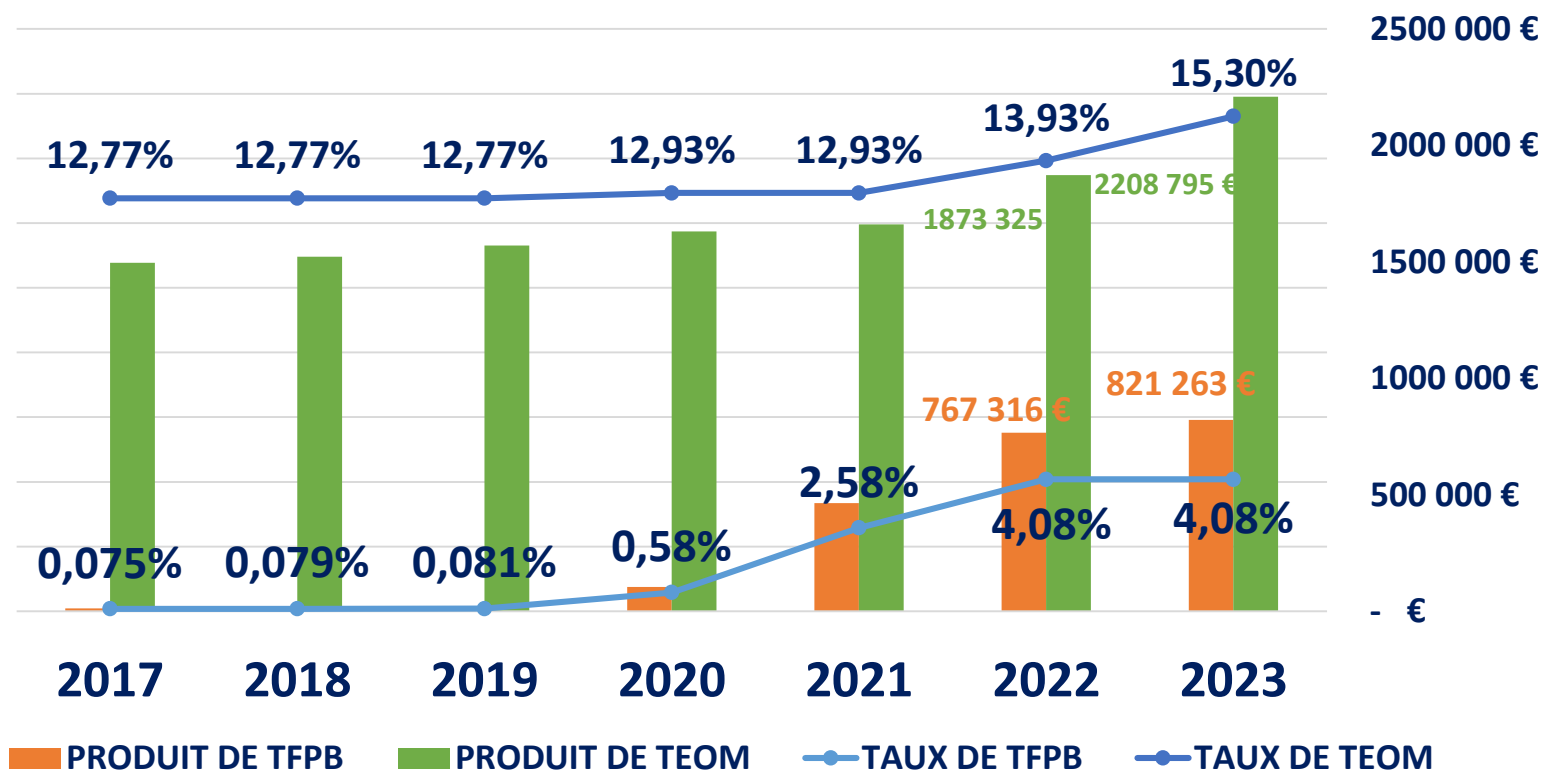
Pour la CFE, la CC peut utiliser les réserves de taux capitalisées et peut voter un taux maximum de 26,5 % soit +0,5 pt de % qui générerait un produit supplémentaire de CFE de +19K€ pour 2023.

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Affiché le  
ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 3 – FISCALITE – ANALYSE OB 2023

### 2017-2023 Evolution TEOM et TFPB (taux et produits)



# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
 Reçu en préfecture le 07/03/2023  
 Affiché le  
 ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 3 – FISCALITE – ANALYSE OB 2023

### PROPOSITIONS

Dans le cadre des orientations budgétaires 2023, le panier de ressources augmente de 5%, soit +439K€.

Cette hausse s'explique pour 200K€ à l'harmonisation du taux de TEOM(+1,37pt de %) et la disparition des 3 zonages.

Pour le reste, la hausse est liée à la revalorisation des bases +282K€ et la dynamique prévisionnelle de la TVA +149K€.

**A noter, la prévision budgétaire de reversement estimé à 153K€ lié à l'augmentation du taux de TH entre 2017 et 2019 qui n'a pas eu lieu ni en 2021 ni en 2022 et qui vient diminuer d'autant les recettes prévisionnelles 2023.**

En milliers d'€	CA 2022	OB 2023	var en val. 23/22	Var. % 23/22
CFE	908 €	969 €	60 €	7%
Alloc. Comp CET	205 €	205 €	- €	0%
<b>Total CFE</b>	<b>1 114 €</b>	<b>1 174 €</b>	<b>60 €</b>	<b>5%</b>
TH	386 €	414 €	27 €	7%
Reversement de TH	- €	153 €	- 153 €	
<b>Total TH</b>	<b>386 €</b>	<b>261 €</b>	<b>- 126 €</b>	<b>-32%</b>
<b>TVA</b>	<b>2 921 €</b>	<b>3 070 €</b>	<b>149 €</b>	<b>5%</b>
TFPB	767 €	821 €	54 €	7%
Alloc. Comp FB	2 €	2 €	- €	0%
<b>Total TFPB</b>	<b>770 €</b>	<b>824 €</b>	<b>54 €</b>	<b>7%</b>
CVAE	777 €	800 €	23 €	3%
TASCOM	342 €	300 €	- 42 €	-12%
IFER	90 €	90 €	- 0 €	0%
TFPNB	60 €	65 €	5 €	8%
TFPNB A	26 €	26 €	- €	0%
TEOM	1 873 €	2 209 €	335 €	18%
<b>TAXE DE SEJOUR</b>	<b>365 €</b>	<b>350 €</b>	<b>- 15 €</b>	<b>-4%</b>
Rôles Supp.	5 €		- 5 €	-100%
<b>TOTAL PANIER DE RESSOURCES</b>	<b>8 730 €</b>	<b>9 168 €</b>	<b>439 €</b>	<b>5%</b>
FPIC	303 €	300 €	- 3 €	-1%
Pacte Fiscal	8 €	8 €		6%
FNGIR	705 €	705 €		0%
<b>SOLDE</b>	<b>8 328 €</b>	<b>8 763 €</b>	<b>+436€</b>	<b>5%</b>

# I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
 Reçu en préfecture le 07/03/2023  
 Affiché le  
 ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## 3- OB 2023 – ANALYSE FINANCIERE

Budget Général en K€	2019	2020	2021	2022	OB 2023	Var en val 23/22	Var en % 23/22
Recettes réelles de fonctionnement	11 009 €	11 707 €	11 417 €	12 923 €	13 229 €	305 €	2%
Dépenses Réelles de fonctionnement	9 508 €	9 806 €	10 008 €	10 847 €	11 751 €	904 €	8%
Total intérêts	170 €	184 €	169 €	158 €	187 €	29 €	18%
<i>Intérêts de la dette ancienne</i>	170 €	184 €	169 €	158 €	156 €	- 2 €	-1%
<i>Intérêts de la dette nouvelle</i>	- €	- €	- €	- €	32 €		
<b>Epargne brute (RRF-DRF)</b>	<b>1 500</b>	<b>1 901</b>	<b>1 408</b>	<b>2 077</b>	<b>1 478</b>	<b>-599</b>	<b>-29%</b>
Remboursement de la dette consolidés Hors BA Port Mytilicole et CTVD	668	782	759	731	789	58	8%
<b>Epargne nette</b>	<b>832</b>	<b>1 119</b>	<b>649</b>	<b>1 346</b>	<b>689</b>	<b>-657</b>	<b>-50%</b>
Budgets consolidés hors Port Mytilicole et CTVD	2019	2020	2021	2022	2023	Var en val 23/22	Var en % 23/22
Encours totale de la dette	11 264	10 506	9 723	10 992	10 202	-790	-7%
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>31%</b>

Les OB 2023 mettent en évidence qu'entre 2022 et 2023, les RRF augmentent de +305K€ (+2%) alors que les DRF +904K€ (+8%). Cette hausse des RRF est principalement liée au taux de TEOM (+200K€), à la dynamique des bases et de la TVA. Les DRF augmentent en raison des charges de personnel (+699K€), des contributions aux organismes extérieurs (SPL, PETR, DIPLT,... = 90K€), de l'incinération des déchets (+7K€), des charges à caractère général (+93K€). A noter également, l'augmentation des frais financiers de +30K€ et du remboursement en capital de la dette de +58K€. L'Epargne Nette est en diminution par rapport à 2022 mais elle reste au dessus du seuil minimal de 500K€ prédéfini. La capacité de désendettement est en augmentation mais reste correcte.

## II. Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

# BUDGET GENERAL ET ANNEXES – PROGRAMME PLURIANNUEL

Les opérations d'investissement ont été recensées pour le budget général et les budgets annexes pour la période 2021-2026.

Cout net = Recettes - Dépenses	2023	2024	2025	2026	Total général
ANNEXE ANC	13 K€				13 K€
ANNEXE CTVOM	719 K€				719 K€
ANNEXE HOTEL ENTREPRISE	-15 K€	-15 K€	-15 K€		-45 K€
ANNEXE LES ROLANDIERES	-152 K€				-152 K€
ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET	-46 K€	-19 K€	-20 K€		-85 K€
ANNEXE LOT1 SAINT-GEORGES DE G	-25 K€	-27 K€	-27 K€		-79 K€
ANNEXE ZA 1 LA FONTAIE AU JEUNE SAINS	-43 K€	-50 K€	-50 K€		-143 K€
ANNEXE ZA BUDAN	160 K€				160 K€
ANNEXE ZA LES VIGNES CHASLES	-94 K€				-94 K€
ANNEXE ZA ROCHE BLANCHE	23 K€				23 K€
GENERAL	4 592 K€	1 234 K€	325 K€	325 K€	6 476 K€
Total général	5 131 K€	1 123 K€	214 K€	325 K€	6 793 K€

Les investissements recensés s'élèvent à 6,8 Millions d'€ entre 2023 et 2026 dont un financement par l'emprunt compris entre 3 et 4 millions d'€ (travaux du siège communautaire et déchets) soit un financement moyen compris entre de 700K€/an et 950K€/an.

## II. Les engagements pluriannuels

### OB 2023 – PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

### BP Général - Dossiers engagés en 2023

Intitulé de l'opération	Intitulé de l'action	Dépenses TTC	Recettes	Coût net
CENTRE AQUATIQUE DOLLIBULLE 2	Devis en cours (Main courante, borne demi-sphere, ...) + solde lot 3 Etanchéité liquidation judiciaire titulaire de marché 13500€	29 K€	5 K€	24 K€
VOIRIE	Fonds de concours commune de Sougeal	35 K€		35 K€
ECONOMIE	Subvention Emeraude Habitation Gendarmerie	100 K€		100 K€
CTVOM	Bâtiment technique	755 K€	208 K€	547 K€
CTVOM	Matériel informatique	1 K€	0 K€	1 K€
CTVOM	Bacs individuels	343 K€	56 K€	287 K€
CTVOM	Acquisition 2 Camions-Grue	569 K€	410 K€	159 K€
ECONOMIE	Pass commerce et artisanat	82 K€	41 K€	41 K€
ENFANCE-JEUNESSE	Sécurisation théâtre de verdure + Divers équipements	171 K€	70 K€	101 K€
HAIES BOCAGERES	Programmes de plantation 2022/2023 et 2023/2024	195 K€	298 K€	-104 K€
MARAIS DE SOUGEAL	Travaux aménagement sentier pourtour Marais+ Système de caisse + Totem,	29 K€	126 K€	-97 K€
MOYENS GENERAUX	Agrandissement du siège (Synergy8) + aménagement bungalows	512 K€	153 K€	359 K€
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	Etude Pré-opérationnelle OPAH	53 K€	28 K€	25 K€
VELOROUTE	Circuit du Guyoult + circuit Evêques	38 K€	24 K€	14 K€
AMENAGEMENT NUMERIQUE	Travaux Phase 1 BTHD	288 K€	0 K€	288 K€
DOLLIBULLE 1	Etude Requalification Dolibulle 1	16 K€	15 K€	1 K€
<b>TOTAL</b>		<b>3 216 K€</b>	<b>1 435 K€</b>	<b>1 781 K€</b>

56% des opérations engagées concernent les déchets soit un coût net de près d'1M€. Les autres opérations importantes sur 2023 concernent les travaux d'agrandissement du siège pour 359K€, l'aménagement numérique pour 288K€, les travaux de sécurisation du théâtre de verdure de la Maison de l'Enfance de PF, et la subvention à Emeraude Habitation pour la Gendarmerie pour 100K€.

## II. Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

### OB 2023 – PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION

### BP Général - Dossiers en projet (ou non confirmé) en 2023

Intitulé de l'opération	Intitulé de l'action	Dépenses TTC	Recettes	Coût net
ACCESSIBILITE	Travaux d'accessibilité Télégraphe	16 K€	3 K€	13 K€
MAISON DES POLDERS	Audioguides + Système de caisse + Podiums sculptures	5 K€	1 K€	4 K€
TOURISME	Réfection Moulin de la Saline	310 K€	201 K€	109 K€
TOURISME	Signalétique Route de la Baie	29 K€	5 K€	24 K€
CTVOM	Logiciels	24 K€	4 K€	20 K€
CTVOM	Acquisition BEOM	165 K€	27 K€	138 K€
CTVOM	Caisson verre	4 K€	1 K€	3 K€
CTVOM	Colonnes SE/E	262 K€	211 K€	51 K€
ENFANCE-JEUNESSE	Divers équipements	36 K€	6 K€	30 K€
LECTURE PUBLIQUE	Fonds documentaire + matériel informatique	45 K€	7 K€	38 K€
MOYENS GENERAUX	Renouvellement du parc informatique	33 K€	5 K€	28 K€
MOYENS GENERAUX	Extension du siège communautaire	3 043 K€	1 266 K€	1 777 K€
SENTIERS	Balisage + passerelles	35 K€	6 K€	29 K€
TRANSPORT	Schéma des aires de covoiturage + VAE + Acquisition de vélos + Maîtrise foncière nouveaux tronçons	74 K€	31 K€	43 K€
VEHICULES / MATERIEL TECHNIQUE	Véhicules + rampe	102 K€	17 K€	85 K€
DOLLIBULLE 1	Provision 2 Requalification Dolibulle 1	500 K€	82 K€	418 K€
	<b>TOTAL</b>	<b>4 683 K€</b>	<b>1 872 K€</b>	<b>2 811 K€</b>

#### 90% des projets d'investissement proposés pour 2023 concernent :

- 63%, les travaux d'extension du siège communautaire = 1777K€
- 15%, une provision en vue de la requalification du bâtiment de Dolibulle 1 = 418K€
- 8%, des investissements liés aux services Déchets (BEOM, colonnes aérienne verre,...)= 212K€
- 4%, les travaux de réfection du moulin de la saline = 109K€



## II. Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

### OB 2023 – PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION

#### BP Général - Dossiers en projet et engagés sur la période 2024-2026

Intitulé de l'opération	Intitulé de l'action	Date de programmation et de paiement	Dépenses TTC	Recettes	Coût net	Priorité
TRANSPORT	Mobilité	2024	470 K€	235 K€	235 K€	PROJET
TRANSPORT	Mobilité	2025	470 K€	235 K€	235 K€	PROJET
TRANSPORT	Mobilité	2026	470 K€	235 K€	235 K€	PROJET
<b>DOLLIBULLE 1</b>	<b>Provision 2 Requalification Dolibulle 1</b>	<b>2024</b>	<b>500 K€</b>	<b>82 K€</b>	<b>418 K€</b>	<b>PROJET</b>
AMENAGEMENT NUMERIQUE	Travaux phases 2 et 3 BTHD	2024	581 K€	0 K€	581 K€	ENGAGE
AMENAGEMENT NUMERIQUE	Travaux phase 3 BTHD	2025	90 K€	0 K€	90 K€	ENGAGE
AMENAGEMENT NUMERIQUE	Travaux phase 3 BTHD	2026	90 K€	0 K€	90 K€	ENGAGE
<b>TOTAL</b>			<b>2 671 K€</b>	<b>787 K€</b>	<b>1 884 K€</b>	

Dans le cadre du PPI, il est provisionné 418K€ sur 2023 et 2024, soit 836K€ pour la requalification de Dolibulle 1.

Quid de ce projet? Modalités de transfert à la ville de Dol de Bretagne?

NOTA : En cas de transfert du projet de Dolibulle 1 à la ville de Dol de Bretagne. Les investissements recensés diminueront de 837K€ soit 5,95 Millions d'€ entre 2023 et 2026. Ainsi, avec un financement par l'emprunt compris entre 3 et 4 millions d'€ (travaux du siège communautaire et déchets), le reste à charge (via l'épargne nette) serait compris entre 489K€/an et 739K€/an.

## II. Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

### OB 2023 – PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION

#### BP Général - Dossiers en projet et engagés sur la période 2024-2026

Intitulé de l'opération	Intitulé de l'action	Date de programmation et de paiement	Dépenses TTC	Recettes	Coût net	Priorité
DOLLIBULLE 1	Provision 2 Requalification Dolibulle 1	2023	500 K€	82 K€	418 K€	PROJET
DOLLIBULLE 1	Provision 2 Requalification Dolibulle 1	2024	500 K€	82 K€	418 K€	PROJET
<b>TOTAL</b>			<b>1 000 K€</b>	<b>164 K€</b>	<b>836 K€</b>	

M. Le Président prend la parole pour expliquer aux membres de la commission finances la réflexion en cours des élus de la ville de Dol de Bretagne sur le devenir de Dolibulle 1. Il rappelle que cette réflexion a déjà été partagée en Bureau communautaire et en Conférences des Maires. Le projet est de réhabiliter le bâtiment afin notamment d'héberger des services communautaires (MJC, EJ,...) et ce, au plus vite pour éviter toute dégradation du bâtiment et occupation illégale. Pour ce faire, le Président/Maire indique que le coût de la réhabilitation étant estimé à 4M€, la ville ne peut dégager une telle somme. Aussi, il est demandé le fléchage d'1,2 M€ sur le futur contrat de territoire ainsi que le versement d'un fonds de concours de 0,6M€ par la CC. Ce fonds de concours correspondrait au reversement des 0,6M€ que la CC aurait reçu en contrepartie des 1,2M€ inscrits en dépenses du CT au titre du schéma cyclable. Ces sommes viendraient en plus de 0,2M€ qui serait demandé au titre du Fonds Régional « Bien vivre Partout en Bretagne ». Le Président/Maire demande un accord de principe sur une aide attendue à hauteur de 50% du coût du projet, avec un plafond de 2 M€.

M. Mainsard en tant que VP aux Finances et Equipements Aquatiques se dit favorable au montage financier proposé par le Président/Maire et au transfert du bien à titre gratuit à la ville de Dol de Bretagne. Ce bâtiment serait un gouffre pour la CC. M. Gobichon demande que le recensement des projets communaux soit effectué avant toute décision de fléchage de 1,2M€ du futur contrat de territoire. M. Thébaud rappelle que lors du dernier CT, 250K€ de fonds ont été perdus. Sandra HUON ajoute que le Département impose que le projet ait un rayonnement intercommunal pour bénéficier du CT ce qui rend l'accès aux crédits très limité. Après de nombreux échanges, les membres de la commission finances se disent favorables au transfert de ce bâtiment à la ville de Dol de Bretagne avec l'aide financière qui correspondrait à 50% du coût du projet, avec un plafond de 2 millions d'€.

## II. Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

### OB 2023 – PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION

### BP Annexes - Dossiers engagés sur la période 2023-2026

Intitulé de l'action	Date de programmation et de paiement	Dépenses TTC	Recettes	Coût net	Budget
1/3 Camion grue	2023	91 K€	0 K€	91 K€	ANNEXE CTVM
1/3 BOM	2023	83 K€	14 K€	69 K€	ANNEXE CTVM
Bacs individuels	2023	171 K€	28 K€	143 K€	ANNEXE CTVM
Recette loyers à affecter à raison d'1/10 par an sur 10 ans	2023	0 K€	15 K€	-15 K€	ANNEXE HOTEL ENTREPRISE
Frais de bornage, travaux / Vente de terrains	2023	20 K€	66 K€	-46 K€	ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET
Frais de bornage / Vente de terrains	2023	4 K€	29 K€	-25 K€	ANNEXE LOT1 SAINT-GEORGES DE G
Travaux d'aménagements + Acquisition terrains	2023	160 K€	160 K€	0 K€	ANNEXE ZA BUDAN
Recette loyers à affecter à raison d'1/10 par an sur 10 ans	2024	0 K€	15 K€	-15 K€	ANNEXE HOTEL ENTREPRISE
Frais de bornage / Vente de terrains	2024	1 K€	20 K€	-19 K€	ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET
Frais de bornage / Vente de terrains	2024	2 K€	29 K€	-27 K€	ANNEXE LOT1 SAINT-GEORGES DE G
Recette loyers à affecter à raison d'1/10 par an sur 10 ans	2025	0 K€	15 K€	-15 K€	ANNEXE HOTEL ENTREPRISE
Frais de bornage / Vente de terrains	2025	1 K€	20 K€	-19 K€	ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET
Frais de bornage / Vente de terrains	2025	1 K€	20 K€	-19 K€	ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET
Frais de bornage / Vente de terrains	2025	2 K€	29 K€	-27 K€	ANNEXE LOT1 SAINT-GEORGES DE G
<b>TOTAL</b>		<b>536 K€</b>	<b>460 K€</b>	<b>77 K€</b>	

NOTA : sur la période 2024/2026, un recensement plus précis des projets auprès des services devra être effectué car plusieurs projets ne sont pas listés.

## II. Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

# OB 2021 – PPI – BUDGETS GENERAL PROGRAMMATION 2022-2024

## BP Annexes - Dossiers en projet sur la période 2023-2026

Intitulé de l'action	Date de programmation et de paiement	Dépenses TTC	Recettes	Coût net	Budget
Colonnes aériennes pour le verre (côté PF)	2023	100 K€	16 K€	84 K€	ANNEXE CTVOM
Acquisition terrain Commune de Pleine-Fougères	2023	18 K€	0 K€	18 K€	ANNEXE CTVOM
Signalétique	2023	1 K€	0 K€	1 K€	ANNEXE CTVOM
Mise en conformité de la déchèterie	2023	281 K€	250 K€	32 K€	ANNEXE CTVOM
Travaux bâtiment technique	2023	370 K€	102 K€	268 K€	ANNEXE CTVOM
MOE - ATEC Réalisation diagnostic	2023	17 K€	3 K€	14 K€	ANNEXE CTVOM
Véhicule	2023	15 K€	2 K€	13 K€	ANNEXE ANC
Frais bornage, signalétique, Vente de terrains	2023	6 K€	49 K€	-43 K€	ANNEXE ZA 1 LA FONTAIE AU JEUNE SAINS
Vente de terrains	2024		50 K€	-50 K€	ANNEXE ZA 1 LA FONTAIE AU JEUNE SAINS
Vente de terrains	2025		50 K€	-50 K€	ANNEXE ZA 1 LA FONTAIE AU JEUNE SAINS
Acquisition terrain + Signalétique	2023	28 K€	5 K€	23 K€	ANNEXE ZA ROCHE BLANCHE
Acquisitions foncière RAOUL + espaces verts, voirie, signalétique	2023	19 K€	113 K€	-94 K€	ANNEXE ZA LES VIGNES CHASLES
Acquisition terrain +travaux + Pacte fiscal	2023	17 K€	169 K€	-152 K€	ANNEXE LES ROLANDIERES
Acquisition foncière	2025	18 K€	0 K€	18 K€	ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET
<b>TOTAL</b>		<b>889 K€</b>	<b>809 K€</b>	<b>80 K€</b>	

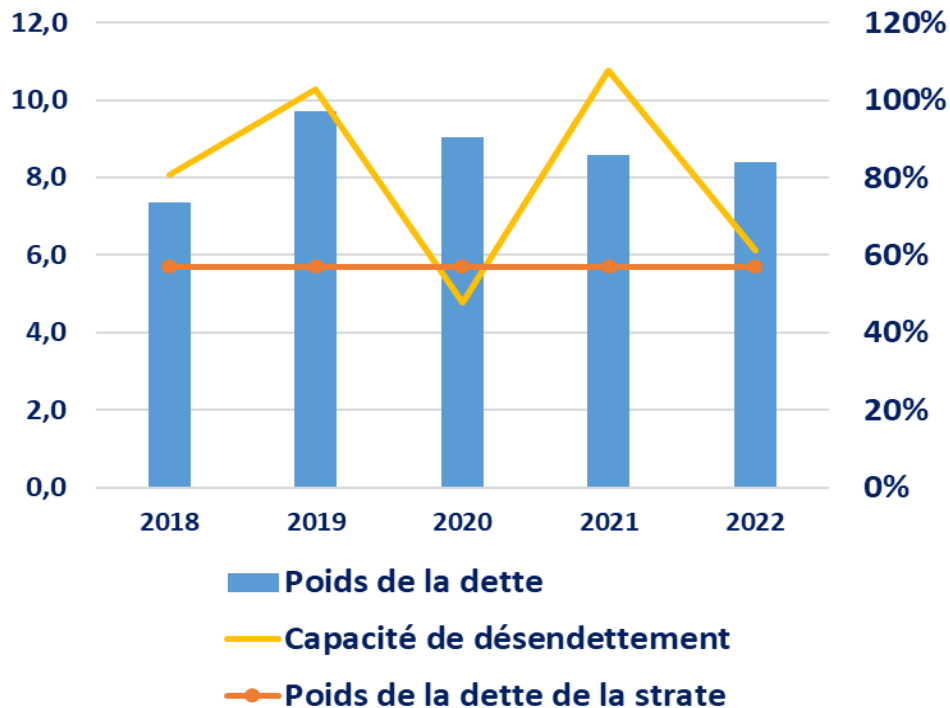
### III. Les informations relatives à la structure et à la de la dette.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Affiché le  
ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## BUDGETS CONSOLIDES – SITUATION PLURIANNUELLE DES EMPRUNTS

Au 31/12/2022, le « capital restant dû » de tous les budgets s'élève à **12 855K€**.  
Selon la classification de Gissler, la totalité de la dette est classée en A1 ce qui correspond à une dette soit à taux fixe simple ou à taux variable simple.

Poids de la dette & capacité de désendettement



#### Poids de la dette 2022

Encours/RRF = 84%

Moyenne strate = 54%

#### Dette/ Habitant 2022

Encours/Habitant = 534 €

Moyenne strate = 204 €

#### Capacité désendettement 2022

Encours/CAF Brute = 6 années

Moyenne strate = 4,6 années

### III. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## BUDGET GENERAL & ANNEXES - ENDETTEMENT

- 14 emprunts sur le BP Général dont 1 qui a été contractualisé en 2022, et 4 rapatriés des budgets annexes ZA Les Rolandières (x2), ZA Les Vignes Chasles et Pépinière d'Entreprises.

ORGANISME PRÊTEUR	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2022	TAUX	DATE D'ACQUISITION	DATE EXTINCTION
<b>BUDGET GENERAL</b>						
BCME	Investissements 2014	400 000,00 €	80 000,00 €	1,73%	04/12/2014	30/10/2024
BCME	Travaux d'aménagement ZA2	575 000,00 €	268 333,36 €	2,23%	04/12/2014	30/01/2029
DEXIA CREDIT LOCAL	Réhabilitation Décharge Dol	192 200,00 €	40 842,50 €	F3,94%	01/06/2007	01/03/2027
CAISSE D'EPARGNE	Aménagement Abords de la Gare	583 000,00 €	335 228,07 €	F4,85%	01/12/2008	01/09/2033
BCME	Hôtel d'entreprises	350 000,00 €	140 000,00 €	0,66%	30/03/2017	30/12/2026
BCME	Optimisation de la déchèterie	800 000,00 €	573 333,39 €	1,31%	06/06/2018	30/08/2033
CAISSE D'EPARGNE	BTHD	2 000 000,00 €	1 766 666,62 €	2,02%	25/06/2019	25/06/2049
<b>CREDIT MUTUEL</b>	<b>BTHD</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>1,53%</b>	<b>07/07/2022</b>	<b>30/06/2052</b>
LA BANQUE POSTALE	Construction Dolibulle 2	3 500 000,00 €	2 905 000,00 €	1,73%	17/07/2018	01/08/2043
CAISSE D'EPARGNE	Construction Dolibulle 2	1 500 000,00 €	1 075 000,00 €	1,47%	06/07/2018	25/07/2033
DEXIA CREDIT LOCAL	ZA Rolandières - Requalification	1 500 000,00 €	428 328,47 €	V0,71%	01/07/2008	01/06/2028
LA BANQUE POSTALE	ZA Rolandières - Rue de Vilhouet	292 000,00 €	197 100,00 €	0,76%	01/10/2019	01/07/2029
LA BANQUE POSTALE	ZA Vignes Chasles - Tranche 2	689 000,00 €	465 075,00 €	0,76%	01/10/2019	01/07/2029
BCME	Pépinière d'entreprises	1 000 000,00 €	716 666,61 €	1,31%	12/07/2018	30/07/2033
<b>TOTAL</b>		<b>15 381 200,00 €</b>	<b>10 991 574,02 €</b>			
<b>BUDGET PORT MYTILICOLE</b>						
CREDIT AGRICOLE	Travaux d'infrastructures	150 000,00 €	36 241,33 €	3,37%	07/12/2010	30/12/2025
CREDIT AGRICOLE	Travaux de densification	2 100 000,00 €	1 827 000,00 €	1,89%	05/10/2019	05/07/2044
<b>TOTAL</b>		<b>2 250 000,00 €</b>	<b>1 863 241,33 €</b>			
<b>TOTAL DES BUDGETS</b>		<b>17 631 200,00 €</b>	<b>12 854 815,35 €</b>			

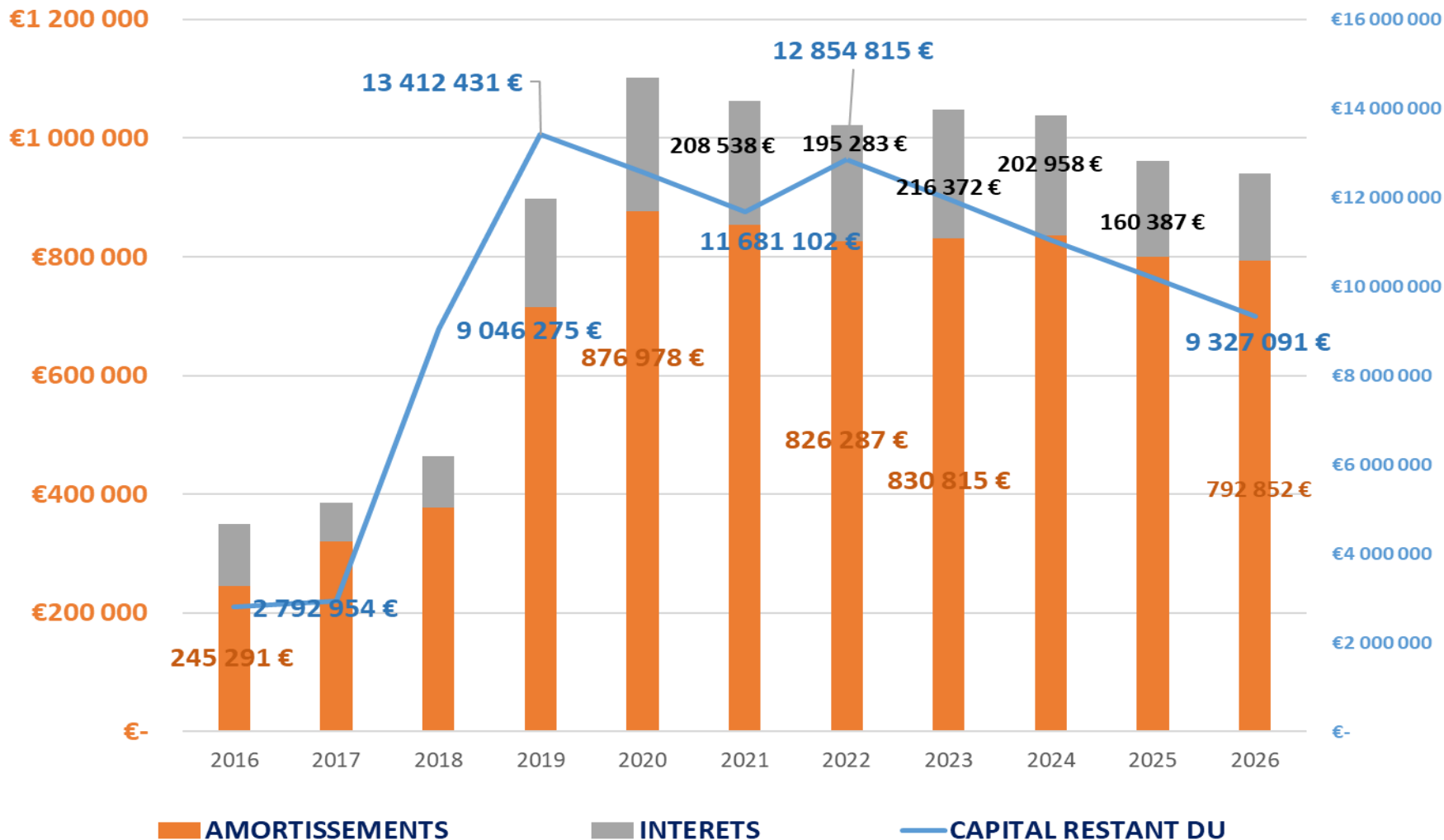
### III. Les informations relatives à la structure et à la de la dette.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
 Reçu en préfecture le 07/03/2023  
 Affiché le  
 ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Situation pluriannuelle 2016- 2026 – Budgets consolidés

Amortissement et intérêts en €

CRD en millions d'€



# IV. Les informations relatives à la structure des effectifs

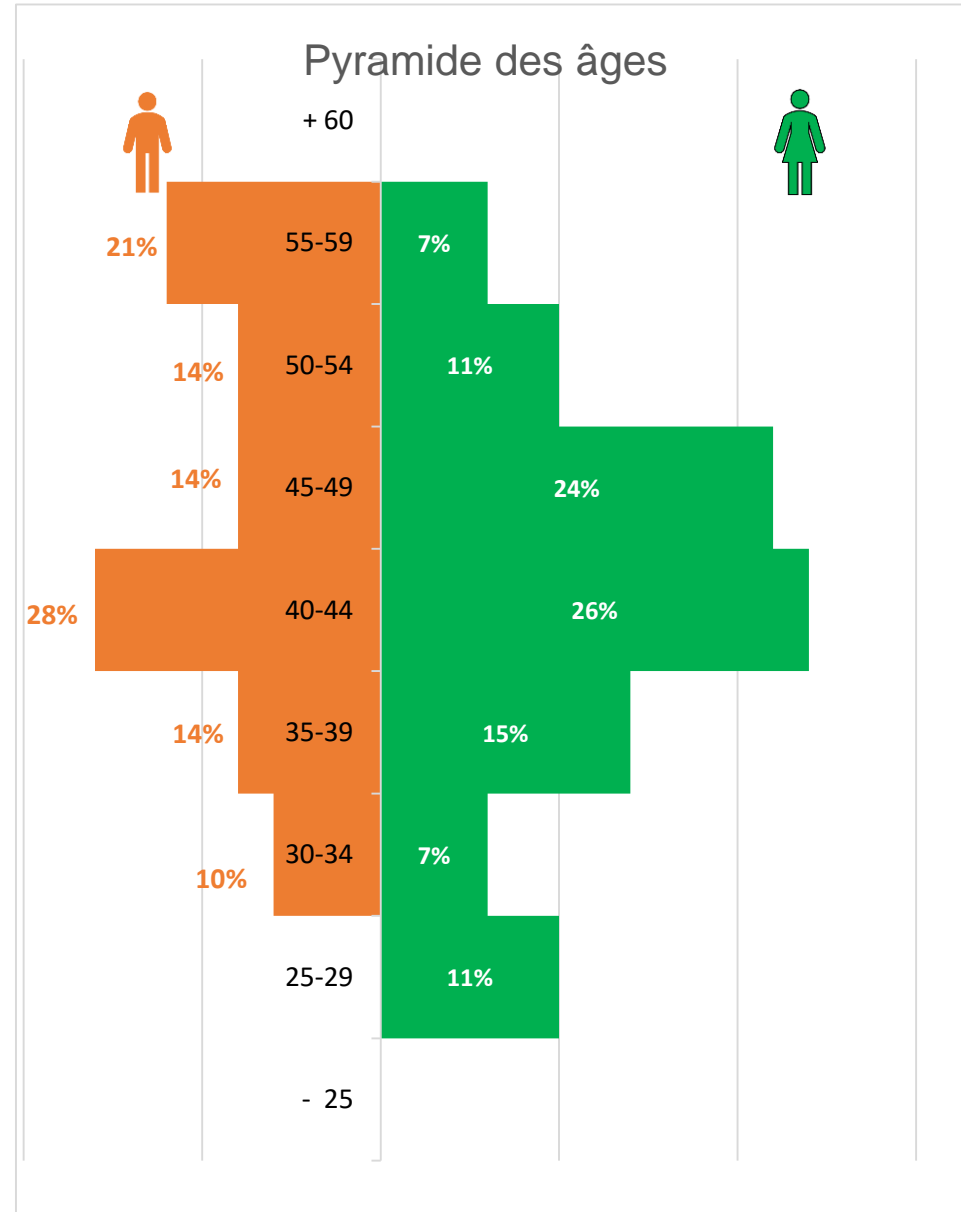
Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Affiché le  
ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

La pyramide des âges progresse : le pic se situe dans les tranches 40-49 ans (57% des effectifs communautaires).

Les femmes sont plus nombreuses dans les deux tranches d'âge les plus jeunes (25-29 et 30-34 ans), où elles représentent 17% des femmes et 11% des effectifs. Les hommes de ces mêmes tranches d'âge, représentent 10% des effectifs masculins et 4% des effectifs communautaires.

Dans les tranches d'âge les plus hautes (+ de 55 ans)/

- les hommes représentent 21% des effectifs masculins et 8% des effectifs communautaires.
- les femmes représentent 6,5% des effectifs féminins et 4% des effectifs communautaires.





# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
 Reçu en préfecture le 07/03/2023  
 Affiché le \_\_\_\_\_  
 ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Traitement indiciaire et de régime indemnitaire par filière 2022

		Technique	Administrative	Animation	Médico-sociale	Culturelle	Total
Personnel permanent*	Traitement** indiciaire	565 557€	526 619€	216 862€	226 546€	59 495€	1 595 079€
	Régime indemnitaire	112 108€	157 596€	37 170€	27 273€	11 231€	345 378€
	<b>Total</b>	<b>677 665€</b>	<b>684 215€</b>	<b>254 032€</b>	<b>253 819€</b>	<b>70 726€</b>	<b>1 940 457€</b>
Personnel non permanent	Traitement** indiciaire	273 040€	104 950€	289 428€	27 165€	9 874€	704 457€
	Régime indemnitaire	1 902€	2 309€	- €	131€	- €	4 343€
	<b>Total</b>	<b>274 94€</b>	<b>107 259€</b>	<b>289 428€</b>	<b>27 296€</b>	<b>9 874€</b>	<b>708 798€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>952 607€</b>	<b>791 474€</b>	<b>543 460€</b>	<b>281 115€</b>	<b>80 600€</b>	<b>2 649 256€</b>

\* *Personnel permanent = titulaires et contractuels sur emploi permanent*

\*\* *en brut hors NBI, SFT*

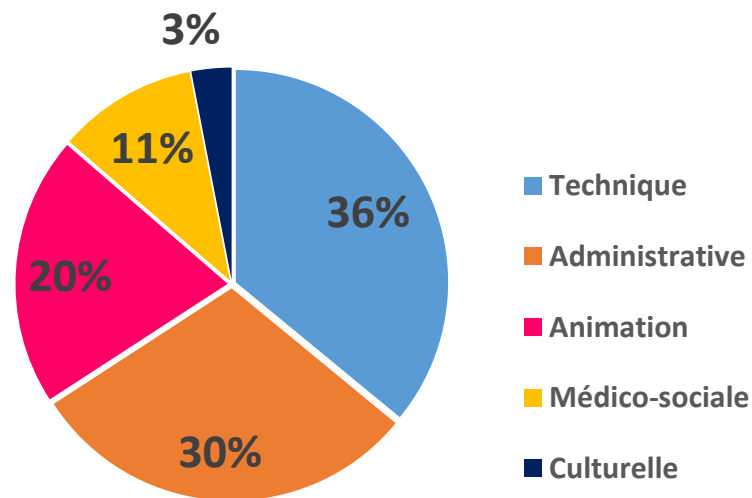
A la lecture des ces documents, les rémunérations se divisent globalement en 3 tiers, à savoir:

1/3 des rémunérations concernent les services :

- la filière « Technique » : 953K€
- les filières « Médico-sociale » et « Animation » : 825K€.
- la filière « Administrative » soit 791K€.

La filière culturelle représente 3% avec 81K€.

### Rémunérations par filière en 2022



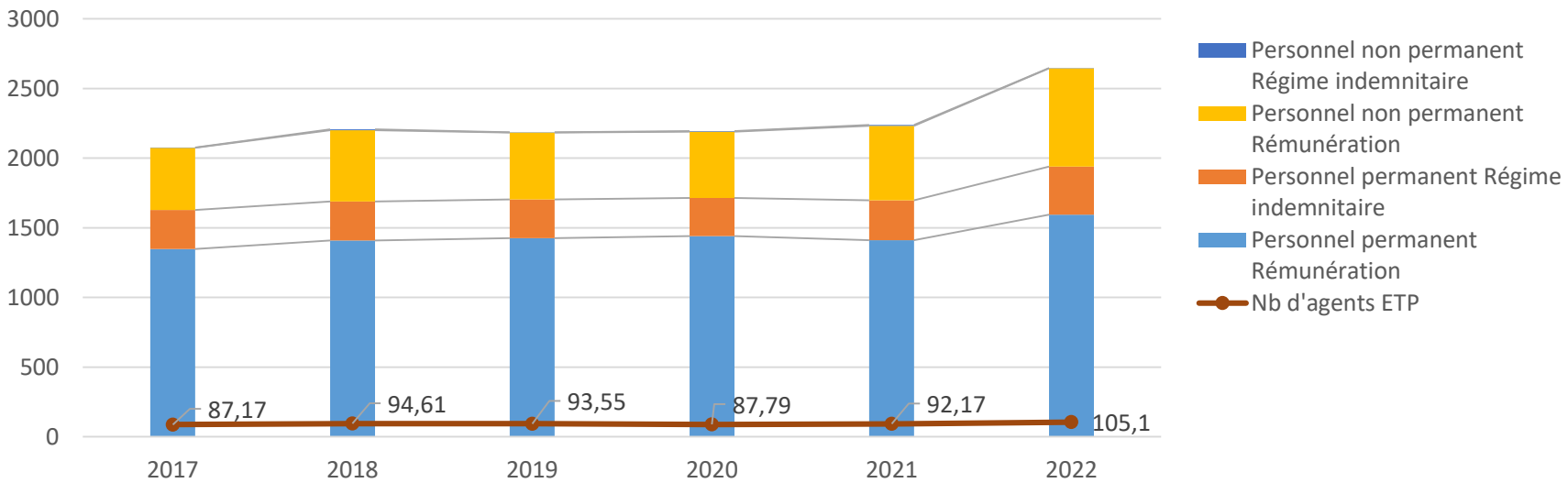
# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Affiché le  
ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Evolution des traitements indiciaires et régimes indemnitaires - 2017-2022

Entre 2017 et 2021, l'évolution de la rémunération reste sensiblement stable. Au cours de l'année 2022, les effets conjugués des recrutements (nouveaux besoins, remplacements), la revalorisation des rémunérations des animateurs (absorption du passage de 7h à 10h) et de l'évolution du point d'indice entraîne une forte hausse des rémunérations.

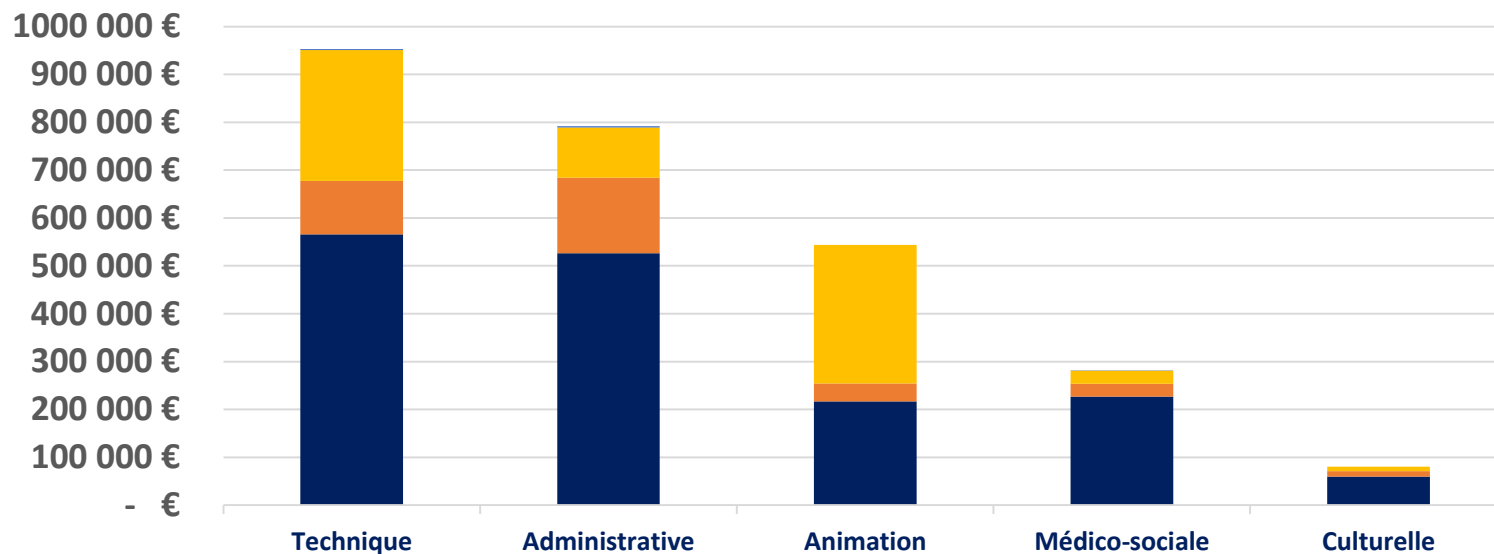
Evolution de la rémunération des agents (k€)  
2017-2022



# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Affiché le \_\_\_\_\_  
ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Traitement indiciaire et de régime indemnitaire par métier et statut – Année 2022



- Personnel non permanent Régime indemnitaire
- Personnel non permanent TI
- Personnel permanent Régime indemnitaire
- Personnel permanent TI

# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA a été institué par délibération du Conseil Communautaire n°2021-131bis en date du 23/09 2021 après avoir travaillé pour son élaboration en groupe de travail paritaire (élus/représentants du personnel).

Le CIA se décompose en 2 parts constituées comme suit:

- **L'engagement professionnel à hauteur de 70%**, évaluée lors de l'entretien professionnel par le supérieur hiérarchique au regard des résultats professionnels, de la réalisation des objectifs, des compétences techniques et professionnelles ainsi que des qualités relationnelles et « savoir-être ».

**Le présentéisme à hauteur de 30%**, calculée selon un décompte arithmétique des jours ouvrés d'absence (ASA) en raison de congé de maladie ordinaire (CMO) ou d'autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant malade. Une franchise de 3 jours pour le CMO et 3 jours pour l'ASA est appliquée, avec une dégressivité d'1/20<sup>ème</sup> par jour d'absence au-delà de la franchise.

Catégorie	Groupe	Fonctions	CIA maximum annuel (pour 1 ETP)
A	AG1	Direction Générale DGS/DGA	1 000 €
	AG2	Responsable de pôle	800 €
	AG3	Responsable de service	600 €
	AG4	Agent expert	550 €
B	BG1	Responsable de service de pôle ou adjoint de responsable de pôle	500 €
	BG2	Encadrant intermédiaire	475 €
	BG3	Agent expert	450 €
C	CG1	Responsable d'équipe Encadrant intermédiaire	400 €
	CG2	Agent expert	350 €
	CG3	Agent opérationnel	300 €

# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

### En quelques chiffres

Lors de son institution, une enveloppe globale de 30K€ a été estimée. Ce montant a été rattaché à l'exercice 2021.

Or, le CIA étant versé en juin N+1, il a été versé pour la première fois en juin 2022.

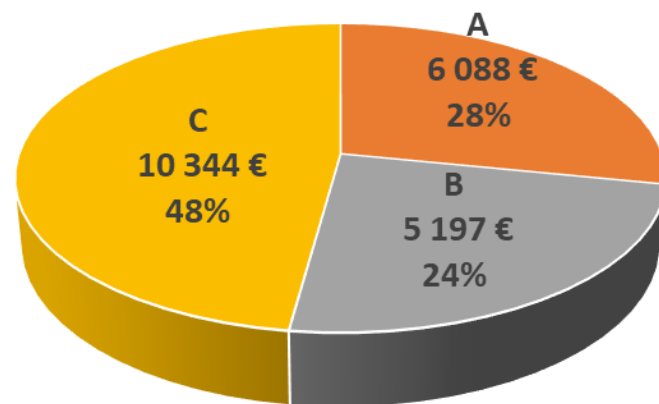
Après analyse des notations de CIA, il s'avère que l'enveloppe maximum pour l'exercice 2021 était de 25 964€.

Le montant de CIA réellement versé s'élève à 21 628€ soit 14 948€ pour la part liée à l'engagement professionnel (82% de l'enveloppe totale) et 6 680€ pour la part liée au présentisme des agents (86% de l'enveloppe totale).

L'enveloppe de CIA se répartit comme suit : 48% pour les agents de catégorie C soit 10K€, 24% pour les agents de catégorie B soit 5K€ et 28% pour les agents de catégorie A soit 6K€.

Le montant moyen de CIA versé est de 261€ pour un agent de catégorie C, 335 € pour un agent de catégorie B et 616€ pour un agent de catégorie A.

Répartition de l'enveloppe de CIA par catégorie



# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

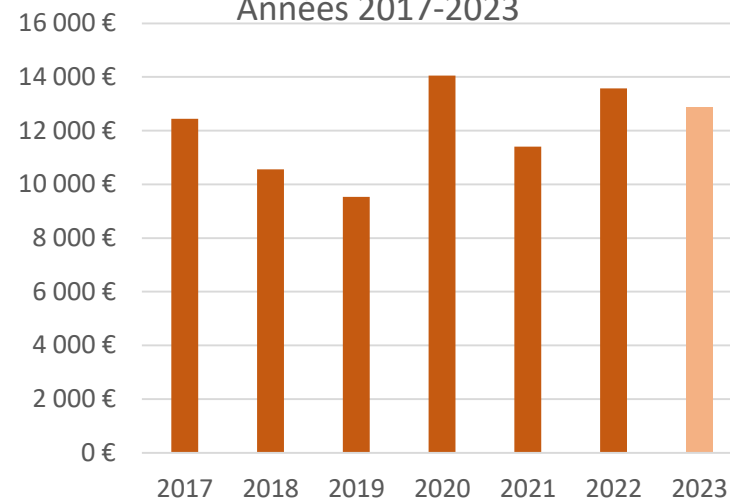
Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Nouvelle Bonification indiciaire (NBI)

En 2022, 13 postes (+1 par rapport à 2021) sont éligibles à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et 13 agents l'ont perçu pour un coût total de 13 572€.

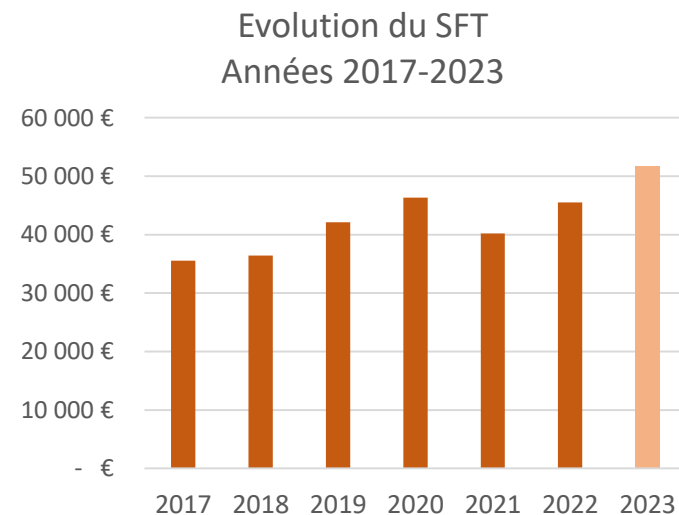
Pour mémoire, cette NBI est attribuée uniquement au fonctionnaire titulaire ou stagiaire en fonction de leur responsabilité ou de missions d'accueil du public. Pour l'année 2022, une hausse est observable en raison de l'attribution de la NBI (service RPE), et de sa régularisation sur 26 mois.



## Supplément Familial de Traitement (SFT)

Le SFT est un complément de rémunération obligatoire ouvert aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public dès lors que le bénéficiaire a au moins 1 enfant à charge. Le montant du SFT dépend du nombre d'enfants à charge et de l'indice majoré. En 2022, le montant du SFT était de 45 487€.

A noter, qu'un Fonds national de compensation, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, a été créé pour ne pas pénaliser les collectivités employant une forte proportion d'agents ayant des enfants à charge. En 2022, le montant reversé à la Communauté de Communes était de 10 665€.



# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Heures supplémentaires (IHTS)

Les heures supplémentaires ne sont effectuées que sur demande expresse du responsable en raison :

- Service Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets : pour assurer l'entretien après la fermeture de la déchetterie (nettoyage, tassement, fermeture des bennes), il est accordé une heure supplémentaire durant la période d'été (d'avril à octobre) sans que cela n'affecte les heures d'ouverture au public.

**A noter que dans le cadre de l'harmonisation du service CTVD, à compter de 2023, les heures supplémentaires ne seront plus payées mais donneront lieu à un récupération dans le cadre de l'annualisation de leur temps de travail.**

- Service ENF-JEU : l'organisation de mini-camps, de séjours ados, de nuits sous la tente ou de soirée a entraîné le paiement des heures de nuit (4HS nuit / nuit ; décompte à l'heure pour les soirées en EJ)
- Service Tourisme : pour assurer les opérations de recettes de fin de journée et le rangement des locaux et matériels après la fermetures au public des équipements.

# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

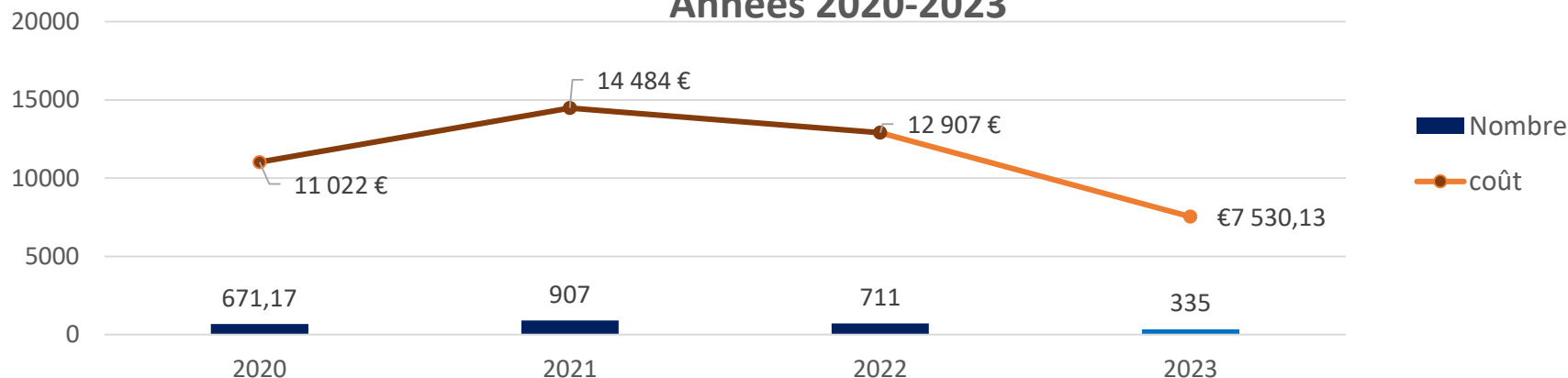
## Heures supplémentaires (IHTS) par filière

L'année 2022 a été marquée par une diminution du nombre d'heures supplémentaires effectuées (-22%/2021) et une réduction du coût des IHTS de -1 577€.

Ce constat s'explique principalement par une diminution des heures effectués au sein du service CTVD (-133h).

HS par service	2021		2022		2023	
	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût
CTVD	555	7 065 €	368	5 389 €	0	- €
ACM et EJ	196	5 272 €	215	5 809 €	215	5 809€
Tourisme	96	1 230 €	128	1 709 €	120	1 721€
RES	41	599 €				
ENV	19	317 €				
<b>TOTAL</b>	<b>907</b>	<b>14 484 €</b>	<b>711</b>	<b>12 907 €</b>	<b>335</b>	<b>7 530€</b>

Evolution des heures supplémentaires  
Années 2020-2023





# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

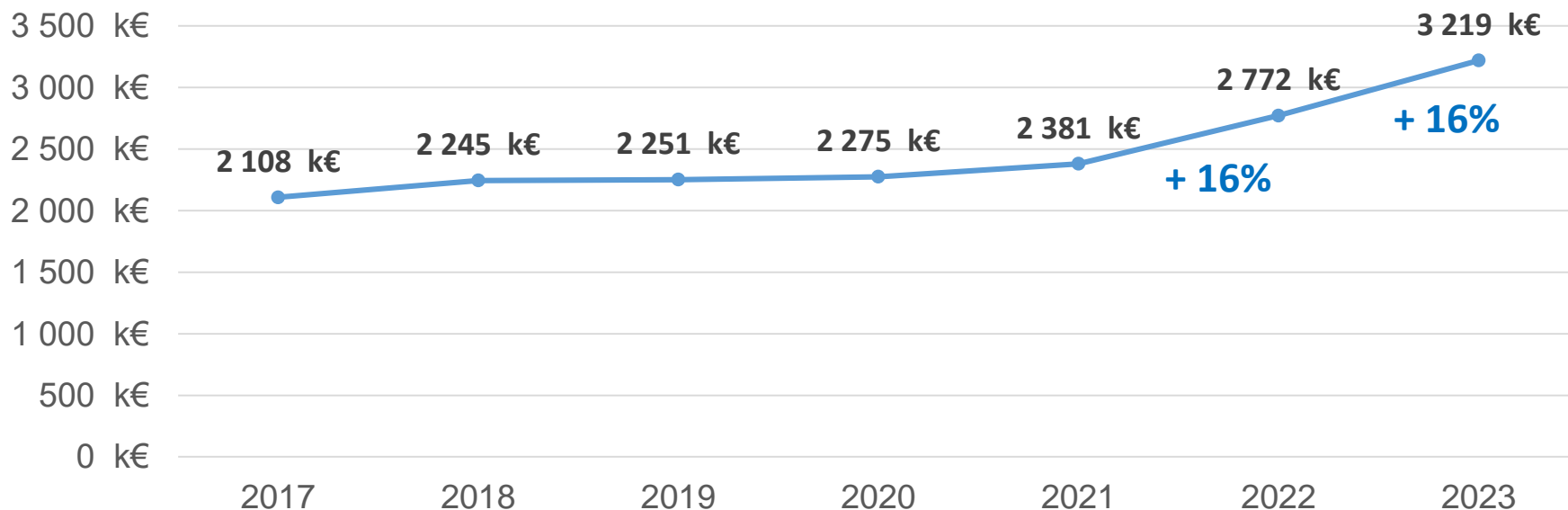
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Evolution des rémunérations 2017-2022

Evolution des rémunérations\* (en k€)  
2017-2023



\* *Rémunération = Traitement indiciaire, NBI, SFT, IFSE, CIA*

Sur la période 2017-2021, les rémunérations ont connu une évolution contenue à savoir : +3,2%/an. En revanche, depuis 2021, les rémunérations connaissent une forte évolution de l'ordre de +16%/an. Cette évolution s'explique à la fois par des facteurs externes (hausse du SMIC, revalorisation du points d'indice,GVT,...) et des facteurs internes (recrutements,...).

# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Temps de travail

Le temps de travail effectif des agents de la fonction publique territoriale est de 1 607h annuelles.

La loi de transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019 :

- réaffirme la durée légale de travail de 1607 heures,
- oblige l'Etat et des collectivités territoriales à supprimer les régimes dérogatoires encore existants à cette règle dans l'année qui suit le renouvellement des instances (juin 2021).

Le principe de l'annualisation a été réaffirmé pour certains services opérationnels et les dispositions de récupération d'heures, en raison d'un travail les jours de repos, abrogées. Ces éléments ont été actés par la modification du règlement intérieur en Conseil Communautaire (délibération n°2021-83 du 6 mai 2021)

En parallèle, il est indiqué que :

- Près de 297 heures supplémentaires effectuées (soit 40 jours) par les agents en 2022 non récupérées et écrêtées au 31/12/2022, soit 0,18 ETP.
- Près de 245 jours de congés payés ou RTT non pris et déposés sur un CET ou reportés sur l'année 2023 (soit une moyenne d'environ 4,5 jours pour les 55 agents concernés).

# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Variation CA 2022 / BP 2023 par service

Entre 2022 et 2023, les charges brutes de personnel augmentent de +16% soit +645K€ pour s'élever à 4 695K€.

Cette hausse s'explique comme suit:

- 43% recrutements 22/23 = 276K€
- 30% GVT = 198K€
- 27% Aléas (CMO,...) = 171K€

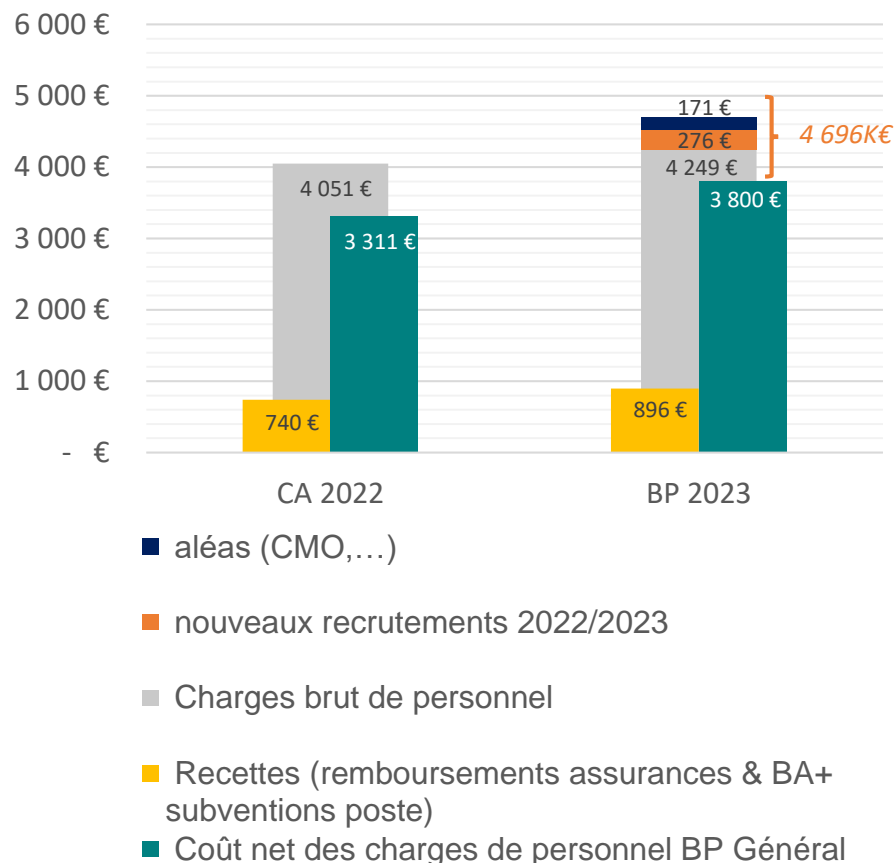
En parallèle, des subventions, des remboursements des budgets annexes et de l'assurance statutaire viennent diminuer cette hausse de -156K€.

L'augmentation des charges nettes de personnel est donc de +489K€ soit un montant de charges nettes de personnel de 3 800K€.

Ces estimations des charges de personnel ont été calculées au plus juste. Ainsi pour le BP 2023, il est proposé d'ajouter 55K€ de crédits pour toute dépense imprévue sur ce chapitre soit 1,15% de la masse salariale.

En expliquant par service, on s'aperçoit que +56% de cette hausse est liée aux services PE/ENF/JEU/DRE soit + 363K€.

## Comparaison Charges de personnel 2022-2023 (k€)



# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

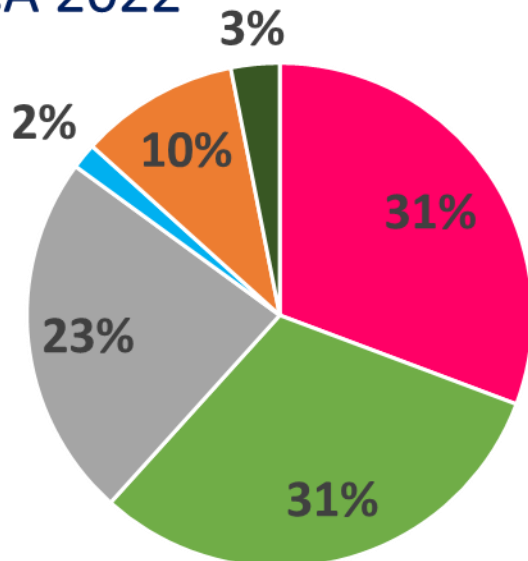
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Comparaison de la répartition des charges de personnel par compétence CA 2022 / BP 2023

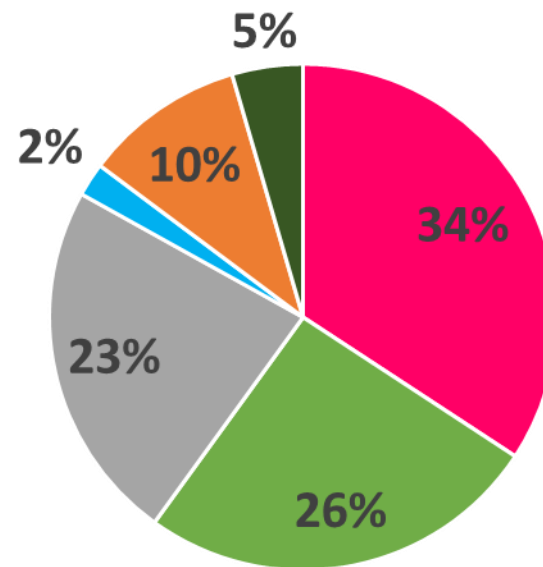
CA 2022



**4 051K€**

- SERVICES A L'ENFANCE
- SERVICES DECHETS
- ADMINISTRATION GENERALE
- CULTURE
- AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
- ENVIRONNEMENT EAU ANC

BP 2023



**4 696K€**

Entre 2022 et 2023, seules les charges de personnel liées aux déchets diminuent de -46K€.

Toutes les autres augmentent, comme suit :

Enfance : + 364K€; Environnement : + 86K€; AG : +144K€ ;  
Culture : +34K€ ; Aménagement et Développement + 64K€.

# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Evolution des charges de personnel pour 2023

SERVICE	CA 2022	RECETTES 2022	COÛT NET 2022	BP 2023	Var. Val 23/22	Var en % 23/22	Budget à moyens constants	Nouveaux recrutements (2022-2023)	Aléas	Explications nouveaux recrutements et aléas	Coût net 2023	Variation cout net 22/23
<b>ENF JEU</b>	<b>789 k€</b>	<b>38 k€</b>	<b>751 k€</b>	<b>1 021 k€</b>	<b>233 k€</b>	<b>30%</b>	<b>843 k€</b>	<b>74 k€</b>	<b>105 k€</b>	Chargé de projet jeunesse +29k€, reprise en régie des prestations de ménage +28k€ + stagiaires BAFA +17K€ + 3 congés maternité = +17K€ renforts nécessaire pour atteindre le taux de remplissage (7 animateurs) = +72k€ provision de prime de précarité +15k€ + hausse des forfaits CEE 30k€ + GVT = 25K€	<b>937 k€</b>	<b>186 k€</b>
<b>CTVD Dol</b>	<b>796 k€</b>	<b>53 k€</b>	<b>743 k€</b>	<b>766 k€</b>	<b>-30 k€</b>	<b>-4%</b>	<b>795 k€</b>	<b>-22 k€</b>	<b>-6 k€</b>	Avec la réduction de 4 ETP sur 10 mois (-69k€) et la fin de l'enquête (-86,4k€) mais les nouveaux recrutements (Seconde gestionnaire, chargée de sensibilisation, distribution des bacs et finalisation de l'enquête) et évolution des salaires (+133k€), il y a une économie de 22k€ Prévision CMO 2023 = 2,28 ETP (contre 2,26 ETP en 2022)	<b>732 k€</b>	<b>-11 k€</b>

# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Variation CA 2022 / BP 2023 par service

SERVICE	CA 2022	RECETTES 2022	COUT NET 2022	BP 2023	Var. Val 23/22	Var en % 23/22	Budget à moyens constants	Nouveaux recrutements (2022-2023)	Aléas	Explications nouveaux recrutements et aléas	Coût net 2023	Variation cout net 22/23
<b>ADM G</b>	<b>528 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>528 k€</b>	<b>556 k€</b>	<b>27 k€</b>	<b>8%</b>	<b>537 k€</b>	<b>18 k€</b>	<b>1 k€</b>	Fin de la la mutualisation de l'agent comptable (avec ENF/JEU) +18K€ et GVT9K€	<b>556 k€</b>	<b>27 k€</b>
<b>CTVD PF</b>	<b>458 k€</b>	<b>458 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>441 k€</b>	<b>-17 k€</b>	<b>-4%</b>	<b>458 k€</b>	<b>-34 k€</b>	<b>18 k€</b>	Avec la fin de l'enquête (-43,2k€) et du 2ème ETP en déchetterie sur 8 mois (-16,7k€) mais avec les nouveaux recrutements (chargée de sensibilisation, distribution des bacs et finalisation de l'enquête) et les évolutions de carrières (+25,4k€) Prévision CMO en 2023 = 1,5 ETP (contre 1,74 ETP en 2022)	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>PE</b>	<b>349 k€</b>	<b>1 k€</b>	<b>347 k€</b>	<b>383 k€</b>	<b>34 k€</b>	<b>10%</b>	<b>362 k€</b>	<b>21 k€</b>	<b>0,47 k€</b>	Renfort supplémentaire +8 mois = 17k€ remplacement pour congé maternité = 4k€ et CMO = 8k€ provisionnés (soit +470€/2022) GVT = 16k€	<b>379 k€</b>	<b>32 k€</b>
<b>TEC</b>	<b>217 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>217 k€</b>	<b>269 k€</b>	<b>52 k€</b>	<b>24%</b>	<b>245 k€</b>	<b>25 k€</b>		Recrutement technique informatique (33k€) sur 9 mois Responsable exploitation + 6 mois/2022 = + 21 K€ Départ agent BA Port = -5K€ GVT = 3,5K€	<b>269 k€</b>	<b>53 k€</b>

# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Variation CA 2022 / BP 2023 par service

SERVICE	CA 2022	RECETTES 2022	COÛT NET 2022	BP 2023	Var. Val 23/22	Var en % 23/22	Budget à moyens constants	Nouveaux recrutements (2022-2023)	Aléas	Explications nouveaux recrutements et aléas	Coût net 2023	Variation coût net 22/23
DRE	107 k€	6 k€	102 k€	204 k€	96 k€	90%	112 k€	75 k€	17 k€	3 ETP sur 1 an au lieu de 1,72 ETP/2022 (1 RS, 2 référentes) = +58K€ et 1 ETP en remplacement sur 12 mois 34K€ + GVT = +4K€	204 k€	102 k€
ENVI	101 k€	75 k€	27 k€	187 k€	85 k€	84%	114 k€	57 k€	16 k€	Chargée de mission GEMAPI (+35K€) et réserve (+24K€) soit 2 ETP (au lieu de 0,41 ETP en 2022) + le renfort Bocage (+16K€) + GVT = +10K€	13 k€	-14 k€
TOURISME	143 k€	0 k€	142 k€	153 k€	10 k€	7%	146 k€	7 k€		Saisonniers (4 agents) : +7K€ GVT = +3K€	153 k€	11 k€
AMEG	108 k€	17 k€	91 k€	126 k€	18 k€	17%	109 k€	16 k€		Chargé de mobilité sur 1 an +16K€ GVT = +2K€	96 k€	5 k€
DEV ECO	115 k€	1 k€	114 k€	120 k€	5 k€	5%	120 k€			GVT	120 k€	6 k€
LECT/VIE ASSO	67 k€	15 k€	51 k€	101 k€	34 k€	50%	68 k€	11 k€	21 k€	4 mois sans responsable en 2022 : +11K€ 6 mois remplacement en cas de maladie : +21K€	87 k€	35 k€

# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Variation CA 2022 / BP 2023 par service

SERVICE	CA 2022	RECETTES 2022	COÛT NET 2022	BP 2023	Var. Val 23/22	Var en % 23/22	Budget à moyens constants	Nouveaux recrutements (2022-2023)	Aléas	Explications nouveaux recrutements et aléas	Coût net 2023	Variation cout net 22/23
PORT	52 k€	52 k€	0 k€	83 k€	31 k€	70%	54 k€	29 k€		Passage 100% d'un agent technique et transfert de +15% du responsable de service Technique	0 k€	0 k€
ANC	25 k€	25 k€	0 k€	26 k€	0,5 k€	3%	26 k€			GVT	0 k€	0 k€
Autres charges	197 k€	-1 k€	198 k€	261 k€	64 k€	22%	261 k€			48% liés à la hausse des cotisations d'assurances statutaires (31k€) 38% liés à l'augmentation des effectifs => des coûts de l'action sociale (TR et CNAS) (+24k€) et écarts de rattachements (+8K€)	255 k€	57 k€
<b>TOTAL</b>	<b>4 051 k€</b>	<b>740 k€</b>	<b>3 311 k€</b>	<b>4 696 k€</b>	<b>645 k€</b>	<b>15,92%</b>	<b>4 249 k€</b>	<b>276 k€</b>	<b>171 k€</b>		<b>3 800 k€</b>	<b>489 k€</b>
<b>Dépenses imprévues</b>				54 k€						1,15% en cas d'imprévus		
<b>TOTAL</b>				<b>4 750 k€</b>		<b>1,16%</b>						



# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

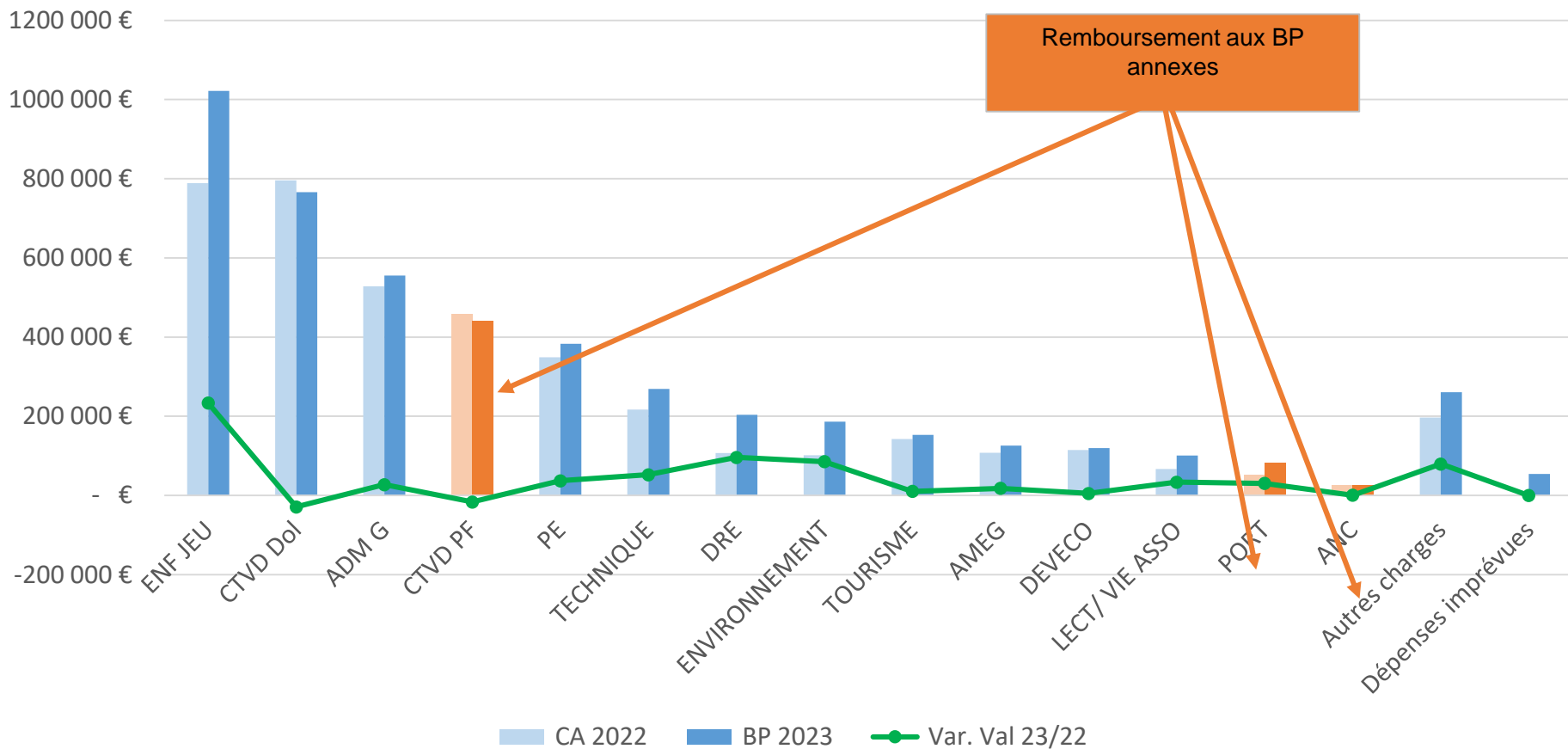
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Variation CA 2022 / BP 2023 par service

### Poids des services dans le 012



# V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 035-200070670-20230302-2023\_C\_32-DE

## Evolution prévisionnelle des charges afférentes aux personnels : le budget Formation

L'enveloppe dédiée à la formation du budget général est de 48,8k€. Cette nette progression (+20k€) par rapport à 2022 s'explique par :

- La professionnalisation des agents (+1,2k€)
- La mise en place des BAFA territoire (+10,8k€), subventionnés à hauteur de 45% (soit environ 5k€)
- La mise en place d'une enveloppe dédiée au CPF et à l'évolution professionnelle des agents (+8k€)

A noter également que 3,6k€ seront inscrits au BP annexe CTVD PF.

